



CONSEIL
DES STATISTIQUES
CANADIENNES
DE L'ÉDUCATION

Manuel
de terminologie
de l'éducation
Niveau
primaire
et secondaire



Statistique
Canada

Statistics
Canada



Conseil des ministres
de l'Éducation (Canada)

Council of Ministers
of Education, Canada



CONSEIL
DES STATISTIQUES
CANADIENNES
DE L'ÉDUCATION

Manuel

de terminologie

de l'éducation

Niveau

primaire

et secondaire

1010222921



STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA

0.3
C.605



Statistique
Canada

Statistics
Canada



Conseil des ministres
de l'Éducation (Canada)

Council of Ministers
of Education, Canada

Juillet 1994

Prix: \$15.00

Numéro d'enregistrement de produit: 81F0002XPB
ISBN 0-660-58902-8

Comment commander la publication ou obtenir d'autres renseignements

Division de l'éducation, de la culture et du tourisme
Statistique Canada
Ottawa, Ontario
Canada
K1A 0T6
Téléphone: 613-951-8356

OU

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
252, rue Bloor ouest
Suite 5-200
Toronto (Ontario)
Canada
M5V 1V5
Téléphone: 416-964-2551

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada.

© Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1994. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Table des matières

	Page
Introduction	7
Précision des statistiques	7
Concordance avec les données provinciales	7
Âge de la fréquentation scolaire obligatoire	7
Sources des données - Effectifs et personnel scolaire	8
Sources des données - Finances de l'éducation	9
Contrôle et vérification des données	10
Définitions de base	13
Enseignement primaire-secondaire	13
Maternelle	14
Écoles publiques	14
Écoles privées	15
Écoles fédérales	16
Autres écoles	16
Enseignement normal de jour	17
Enseignement spécial	17
Éducation des adultes	17
Variables et mesures dérivées - Effectifs	19
Effectifs	19
Effectifs équivalents temps plein	20
Rapport entre les effectifs et le personnel scolaire	21
Âge des élèves	22
Classe dans laquelle un élève est inscrit	22
Taux de participation des non-diplômés	24
Variables et mesures dérivées - démographie de l'enseignement	25
Population totale	25
Population d'âge scolaire	27
Population adulte	27
Immigrants	28
Langue des immigrants	29
Migration interprovinciale d'enfants d'âge scolaire	29
Niveau d'instruction (Comparaisons canadiennes)	30
Niveau d'instruction (Comparaisons internationales)	31
Population active	31
Population active - Occupés	32
Population active - Chômeurs	32
Population de la minorité linguistique officielle	33
Langue maternelle	33
Langue parlée à la maison	33

	Page
Variables et mesures dérivées - Enseignement des langues	35
Enseignement dans la langue de la minorité	35
Enseignement de la langue seconde	36
Immersion dans la langue seconde	36
Taux de participation aux programmes d'immersion en français	38
Variables et mesures dérivées - Résultats (diplômés, sortants et transition)	39
Diplômé	39
Taux d'obtention de diplôme	40
Taux de transition des diplômés du secondaire	41
Transition des diplômés et des non-diplômés du secondaire au marché du travail	42
Sortants	42
Compétences de base en langue et en mathématiques	43
Variables et mesures dérivées - Personnel scolaire	45
Effectif du personnel scolaire	45
Âge du personnel scolaire	46
Personnel scolaire en équivalence à temps plein	46
Personnel scolaire à temps plein	47
Personnel scolaire à temps partiel	47
Administration scolaire	47
Variables et mesures dérivées - Finances	49
Dépenses totales des administrations provinciales et locales pour l'enseignement primaire-secondaire	49
Dépenses totales des administrations provinciales et locales	51
Dépenses des administrations provinciales et locales par habitant pour l'enseignement primaire-secondaire	52
Dépenses totales des administrations provinciales et locales par secteur	53
Dépenses des écoles publiques	53
Dépenses des écoles publiques par élève	54
Produit intérieur brut (PIB)	55
PIB par habitant	55
Dépenses de fonctionnement des écoles publiques	55
Dépenses en immobilisations des écoles publiques	56
Indice des prix à l'enseignement (IPE)	56
Source de revenus des conseils scolaires - Province	57
Source de revenus des conseils scolaires - Taxes scolaires	57
Source de revenus des conseils scolaires - Autres	58
Dépenses des écoles publiques - Entretien	58
Dépenses des écoles publiques - Caisse de retraite	59

	Page
Dépenses des écoles publiques - Transport	59
Dépenses des écoles publiques - Enseignement	60
Dépenses des écoles publiques - Autres	60
Avantages sociaux	61
Salaires et traitements	62
Salaires du personnel scolaire	63
Salaires moyen du personnel scolaire	64
Dépenses des écoles publiques par élève en pourcentage du PIB par habitant	65
Annexe A	67
Annexe B	71
Annexe C	77
Annexe D	79
Index	83



Introduction

Précision des statistiques

Les totalisations statistiques, qu'elles soient fondées sur des données tirées de dossiers administratifs, de recensements ou d'enquêtes-échantillons, sont sujettes à une certaine inexactitude en raison de réponses incorrectes, d'erreurs de traitement ou d'erreurs d'échantillonnage. La plupart de ces erreurs ne peuvent être quantifiées qu'au moyen de la reprise complète de l'enquête ou la vérification intégrale des données. Néanmoins, il existe des mécanismes de contrôle de la qualité (comme des vérifications de la cohérence et de l'exactitude des données et des vérifications de l'échantillon) pour déterminer si les données produites sont suffisamment exactes pour servir à des fins d'analyses. Les utilisateurs doivent donc considérer les totalisations statistiques et les mesures dérivées non pas comme des mesures absolues et précises d'un phénomène en particulier, mais bien comme un portrait qui, en pratique, est suffisamment fidèle.

Concordance avec les données provinciales

De temps à autre, les utilisateurs noteront que les statistiques relatives à l'éducation que publie Statistique Canada ne concordent pas exactement avec les données publiées par les autorités provinciales (dans les rapports annuels des ministères de l'éducation, par exemple). Ces «divergences» dans les données tiennent au fait que Statistique Canada doit souvent corriger les chiffres provinciaux dans un but d'uniformité et de comparabilité des données présentées.

Âge de la fréquentation scolaire obligatoire

Définition

Chaque province et territoire définit dans le cadre de ses lois et de ses règlements l'âge auquel les enfants sont tenus de fréquenter un établissement d'enseignement primaire-secondaire, à moins d'avoir obtenu du ministre de l'Éducation une dérogation précise.

Bien que l'âge du début de la fréquentation scolaire obligatoire désigne l'âge à partir duquel un enfant doit être inscrit à l'école, l'âge d'admissibilité est en général inférieur d'un an.

Les règlements provinciaux relatifs à l'âge minimal de la fin de la fréquentation scolaire précisent si l'élève peut quitter l'école le jour où il atteint cet âge ou s'il doit terminer l'année ou le trimestre scolaire en cours au moment où il atteint cet âge. Des règlements semblables précisent la date de référence aux fins de l'établissement de l'âge du début de la fréquentation scolaire obligatoire.

Sources des données – Effectifs et personnel scolaire

Écoles publiques

Tous les renseignements statistiques relatifs aux effectifs et au personnel scolaire des écoles publiques sont fournis par le ministère de l'Éducation de chaque province. Ces données proviennent soit des dossiers administratifs de la province, soit d'enquêtes statistiques réalisées par la province pour ses propres besoins.

Dans certains cas, les données sont rajustées pour correspondre aux définitions et aux classifications uniformisées ainsi que pour garantir la cohérence et la comparabilité des données publiées.

Écoles privées

Statistique Canada recueille les données directement auprès de toutes les écoles privées à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Yukon. Au Manitoba et en Colombie-Britannique, ce sont les fédérations d'écoles indépendantes de ces provinces qui recueillent les données auprès des écoles et les fournissent (au niveau de chaque école) à Statistique Canada. Dans toutes les autres provinces, c'est le ministère provincial de l'Éducation qui recueille les données auprès des écoles privées qui relèvent de sa compétence et qui les fournit à Statistique Canada (également au niveau de chaque école). Statistique Canada réalise l'Enquête sur la langue officielle de la minorité et de la langue seconde officielle dans l'enseignement directement auprès des écoles privées en Ontario.

Écoles fédérales

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada enquête auprès de toutes les écoles fédérales et les écoles de bande qui relèvent de sa compétence et transmet les données se rapportant à chaque école à Statistique Canada.

Statistique Canada obtient les données relatives aux écoles d'outre-mer gérées par le ministère de la Défense nationale par l'intermédiaire de ce ministère, qui assure la distribution des documents de collecte des données aux écoles et la transmission des questionnaires remplis à Statistique Canada.

Les renseignements relatifs aux écoles administrées par le ministère de la Défense nationale au Canada sont recueillis par le ministère de l'Éducation de la province où ces écoles sont situées et communiqués à Statistique Canada avec ceux qui concernent les écoles publiques. La seule exception à cette règle est le Québec, où Statistique Canada recueille les données directement auprès de ces écoles.

Écoles pour aveugles et sourds

Statistique Canada recueille les données directement auprès des écoles pour aveugles et sourds qui sont administrées par la province. Dans le cas des écoles pour aveugles et sourds qui sont administrées par des conseils scolaires locaux, les statistiques qui les concernent sont incluses avec les données relatives aux écoles «ordinaires».

Sources des données - Finances de l'éducation

Données des conseils scolaires

Les données sur les revenus et les dépenses des conseils scolaires (agrégations provinciales) sont fournies chaque année à Statistique Canada par les ministères provinciaux de l'éducation. Ces données proviennent des systèmes de gestion financière des provinces et sont habituellement fondées sur les états financiers vérifiés des conseils. Chaque province ayant son propre système de rapports financiers, Statistique Canada reclasse les données relatives aux revenus et aux dépenses selon une classification uniforme des comptes.

Données des ministères

Les dépenses des ministères provinciaux de l'éducation sont tirées des comptes publics provinciaux publiés.

Les dépenses des ministères provinciaux autres que celui de l'éducation qui assurent un financement ou des services directs au secteur de l'enseignement primaire-secondaire sont également tirées des comptes publics des provinces.

Les données des comptes publics sont parfois complétées par des renseignements supplémentaires fournis par les ministères.

Écoles et programmes fédéraux

Statistique Canada réalise chaque année une enquête auprès des ministères fédéraux pour déterminer les dépenses de ces derniers en matière d'éducation et de formation.

Écoles privées

Pour toutes les provinces, à l'exception du Québec, Statistique Canada effectue tous les trois à quatre ans une enquête sur les revenus et les dépenses des écoles privées. Les données qui se rapportent aux années intermédiaires sont estimées.

Les statistiques financières des écoles privées du Québec qui sont financées par la province sont tirées de *Statistiques de l'éducation*, une publication annuelle du ministère de l'Éducation du Québec. Statistique Canada estime les données relatives aux revenus et aux dépenses des écoles qui ne sont pas subventionnées par la province.

Établissements d'éducation surveillée

Statistique Canada effectue une enquête annuelle sur les dépenses des établissements provinciaux d'éducation surveillée.

Programmes gouvernementaux de cours par correspondance

Les données relatives aux dépenses des ministères provinciaux de l'éducation qui administrent des programmes d'enseignement par correspondance sont tirées des comptes publics provinciaux.

Programmes d'enseignement pour les handicapés offerts à l'extérieur du système d'écoles publiques

Les données qui se rapportent aux dépenses des programmes d'enseignement offerts à l'extérieur du système d'écoles publiques pour les enfants d'âge scolaire ayant des incapacités ou des difficultés d'apprentissage sont tirées des comptes publics.

Contrôle et vérification des données

Les données relatives à l'enseignement primaire-secondaire que reçoit Statistique Canada des autorités provinciales/territoriales sont généralement les statistiques «officielles» sur le territoire de compétence respectif de ces autorités et Statistique Canada les accepte comme telles. Les données sont assujetties à des vérifications normales de la cohérence et de l'exactitude

mathématique ainsi qu'à une analyse des tendances. Elles sont aussi parfois rajustées pour être conformes à des définitions et à des classifications normalisées, mais autrement sont acceptées telles qu'elles sont fournies. Toute irrégularité apparente dans les données est signalée à l'instance provinciale pour fins de correction, de vérification ou d'explications.

Dans les cas où les données fournies par un ministère provincial de l'éducation ont été modifiées par Statistique Canada en consultation avec la province, les «nouvelles» totalisations ainsi produites sont normalement soumises au ministère en question pour qu'il les vérifie et les accepte avant qu'elles ne soient publiées. Le recours à cette procédure dépend de l'ampleur des changements ou de la nature délicate des chiffres obtenus. Les modifications apportées aux données provinciales pour qu'elles soient conformes aux définitions et aux classifications normalisées ne sont pas soumises à l'approbation de la province.

Les données recueillies par Statistique Canada directement auprès des établissements d'enseignement ainsi que les données recueillies par un ministère spécialement pour Statistique Canada sont assujetties à des contrôles plus rigoureux et plus détaillés que les données provinciales officielles. Par exemple, on examine les liens internes dans les données, on analyse les variations d'une année à l'autre et on établit des comparaisons avec des données d'autres sources. Un suivi auprès des établissements déclarants est assuré afin de corriger les irrégularités, les incohérences ou les erreurs.



Définitions de base

Enseignement primaire-secondaire

Définition

La définition de ce niveau d'enseignement regroupe l'ensemble des définitions en vigueur dans les provinces, définitions qui peuvent varier légèrement d'une province à l'autre, mais qui désignent en gros l'enseignement dispensé aux enfants d'âge scolaire, de la maternelle jusqu'à la dernière année du secondaire.

En pratique, les provinces définissent l'enseignement public primaire-secondaire comme étant l'enseignement dispensé par les conseils scolaires¹ et les programmes administrés par la province et destinés à des groupes spéciaux d'enfants d'âge scolaire.

Les écoles privées et les écoles fédérales dispensent aussi un enseignement au niveau primaire-secondaire.

Exclusions

1. Dans les statistiques sur les effectifs et le personnel scolaire, les programmes d'éducation des adultes, qui sont habituellement offerts après les heures normales de classe aux élèves qui ne fréquentent pas l'école le jour, sont exclus. Dans les statistiques financières, cependant, les dépenses au titre de l'enseignement primaire-secondaire comprennent l'éducation des adultes, à moins d'indication contraire.
2. Les écoles maternelles et prématernelles privées ne sont incluses dans aucune des totalisations statistiques.

Continuité chronologique

Bien que la définition d'enseignement primaire-secondaire soit demeurée la même au fil des ans, c'est-à-dire que les définitions provinciales ont été utilisées pour déterminer ce niveau d'enseignement, les provinces ont, de temps à autre, réorganisé leur système d'écoles publiques, ce qui a parfois donné lieu à des changements dans les programmes offerts par les conseils scolaires. Les utilisateurs de données chronologiques sur les effectifs scolaires au niveau primaire-secondaire doivent donc être conscients des principaux changements survenus dans les provinces ces dernières années.

¹ Dans ce document, le terme «conseil scolaire» désigne également les commissions scolaires.

Au nombre des changements ayant eu des répercussions sur les tendances concernant les effectifs, signalons entre autres :

- la création de la maternelle obligatoire
- la création de la maternelle de premier niveau (maternelle 4 ans)
- l'ajout ou l'élimination d'années d'études dans le programme d'études au niveau secondaire (par exemple, à Terre-Neuve, au Québec et en Ontario)
- le transfert de certaines responsabilités des conseils scolaires dans quelques provinces (les programmes de formation professionnelle dans les écoles secondaires, par exemple) à des collèges communautaires ou à des centres régionaux.

Maternelle

Définition

Ce terme désigne, indépendamment de l'usage en vigueur dans la province ou la localité, les programmes scolaires destinés aux élèves ayant moins que l'âge de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire les classes du niveau pré-élémentaire. La terminologie employée pour désigner ces classes varie selon la province; on trouve, notamment : primaire (Nouvelle-Écosse), prématernelle et maternelle (Ontario), prématernelle (pour les enfants de 4 ans, Manitoba); services aux jeunes enfants (Alberta); première année du primaire (classes pour les enfants de quatre et de cinq ans, Colombie-Britannique).

Autres termes utilisés

Les termes «pré-élémentaire», «pré-primaire», «préscolaire», «prématernelle» et «jardin d'enfants» sont synonymes de «maternelle».

Écoles publiques

Définition

Établissements d'enseignement primaire-secondaire créés et financés en vertu des lois provinciales en matière d'éducation (qui sont parfois appelées «Loi sur l'enseignement public») et administrés par les autorités locales responsables de l'enseignement (conseils scolaires) conformément aux pouvoirs qui leur sont conférés par la province. Les écoles séparées protestantes et catholiques romaines font également partie du système d'écoles publiques des provinces.

Autres termes utilisés

On utilise parfois l'expression «écoles financées par les fonds publics» comme synonyme d'«écoles publiques», mais dans ces cas, les écoles privées qui reçoivent du financement public n'ont pas été incluses dans les totalisations statistiques, à moins d'indication contraire.

Mise en garde

1. Dans la terminologie populaire, on utilise parfois «école publique» pour désigner l'enseignement au niveau primaire. Dans les provinces où il existe des écoles catholiques romaines et des écoles séparées protestantes, le terme «publique» peut également faire référence au système d'écoles publiques non confessionnelles.
2. Dans les statistiques financières, le terme «écoles publiques» (tel qu'il est utilisé dans «Dépenses des écoles publiques», par exemple) ne désigne pas une catégorie d'écoles, mais renvoie plutôt à l'ensemble des dépenses des conseils scolaires et à certaines dépenses provinciales. (Voir les définitions respectives.)

Écoles privées

Définition

Établissements d'enseignement primaire-secondaire dont l'administration et le programme d'études ne relèvent pas d'un ministère ou autre organisme public provincial. Elles peuvent être administrées en partie ou en totalité par une société ou une entreprise privée, un particulier, une église ou un ordre religieux.

Les écoles privées exigent des frais de scolarité, mais dans certaines provinces, les élèves qui satisfont aux critères établis reçoivent une aide financière limitée du gouvernement provincial.

Exceptions

Statistique Canada et les provinces n'incluent pas les écoles maternelles et préscolaires privées dans les statistiques relatives à l'enseignement primaire-secondaire.

Les écoles privées d'enseignement spécialisé (comme les écoles de commerce, les écoles de métiers et de formation professionnelle, les écoles de conduite, etc.) sont également exclues.



Variables et mesures dérivées - Effectifs

Variable : **Effectifs**

Définition

Nombre d'élèves inscrits dans une école au 30 septembre de l'année scolaire en cours.

Univers

Toutes les écoles primaires-secondaires publiques, privées et fédérales (y compris les écoles du ministère de la Défense nationale à l'étranger) ainsi que les écoles pour les aveugles et les sourds administrées par les gouvernements provinciaux.

Les étudiants étrangers détenteurs d'un permis de séjour pour étudiants qui fréquentent une école primaire-secondaire au Canada sont inclus dans l'univers.

Les établissements de soins spéciaux (pour les personnes souffrant d'un handicap physique grave, par exemple), les prisons, les pénitenciers et les établissements d'éducation surveillée ne font pas partie de l'univers.

Champ d'observation

Des statistiques sont obtenues pour toutes les écoles publiques administrées par un conseil scolaire local et toutes les écoles fédérales. Dans le cas des écoles privées et de certains programmes d'enseignement spéciaux, comme les programmes de formation à domicile approuvés, il risque d'y avoir un léger sous-dénombrement. Ce dernier découlerait du fait qu'une province n'a pas confirmé l'existence de certaines de ces écoles ou certains de ces programmes avant la date de référence pour l'enregistrement des effectifs.

On estime que le pourcentage d'élèves du primaire-secondaire qui ne sont pas comptés dans les effectifs publiés ne dépasse pas 1 %. Ce chiffre est le résultat de la non-déclaration des données par les écoles qui font partie de l'univers, mais auprès desquelles on n'a pas recueilli les données.

Continuité chronologique

Depuis la fin des années 50, c'est la fin septembre qui est la date de référence pour la déclaration des effectifs. Les années passées, certaines provinces déclaraient les effectifs nets pour l'année scolaire, c'est-à-dire les

effectifs à la rentrée plus les inscriptions tardives moins les transferts et autres départs. Dans ces cas, Statistique Canada a estimé les effectifs détaillés selon l'effectif global en septembre et les classifications détaillées des effectifs nets.

Estimations pour la non-réponse

Dans le cas des établissements faisant partie de l'univers dont on sait qu'ils ne déclarent aucune donnée sur les effectifs (habituellement quelques écoles privées), Statistique Canada essaie d'obtenir des données de source secondaire pour estimer les répartitions de l'effectif courant. À défaut d'obtenir ces données, un suivi téléphonique auprès de l'établissement peut permettre de recueillir des données globales, qui elles, servent à l'estimation de données détaillées. En dernier ressort, les données courantes sont estimées à partir des déclarations statistiques des années antérieures.

Applications analytiques

L'analyse des tendances de l'évolution des effectifs constitue une étude importante de l'état de l'éducation au Canada, dans les provinces et dans les territoires. Conjugués à d'autres mesures, comme les chiffres de population, les dépenses au titre de l'enseignement et le nombre de membres du personnel scolaire occupés, les effectifs sont une variable clé pour l'analyse des taux de participation, des résultats des programmes d'enseignement et des coûts de l'enseignement ainsi que pour l'établissement de comparaisons internationales des systèmes d'éducation.

Mesures dérivées utilisant cette variable

Effectifs équivalents temps plein (ETP)
Rapport entre les effectifs et le personnel scolaire
Taux de participation
Dépenses par élève

Mesure dérivée :

Effectifs équivalents temps plein

Définition

Nombre total d'élèves inscrits dans les classes de 1^{re} à 12^e année, dans les classes spéciales et à la maternelle pour une journée complète, plus la moitié du nombre des élèves inscrits pour une demi-journée à la maternelle.

Limites

Les élèves du deuxième cycle du secondaire ne fréquentent pas tous l'école pendant le cycle scolaire complet. Les données sur le temps que passent ces élèves à l'école ne sont pas disponibles de façon continue (la majorité des provinces n'incluent pas cette donnée dans leurs calculs statistiques), de sorte que tous les élèves inscrits au secondaire sont classés comme étant à plein temps plutôt que d'être assimilés aux effectifs équivalents temps plein.

Mesure dérivée :

Rapport entre les effectifs et le personnel scolaire

Définition

Équivalent des effectifs à temps plein divisé par l'équivalent du personnel scolaire à temps plein. (Voir les définitions respectives d'effectifs équivalents temps plein et de personnel scolaire en équivalence à temps plein.)

Univers

Écoles publiques.

Autre terme utilisé

Rapport élèves/enseignant. En fait, ce terme est synonyme du rapport décrit ci-dessus, mais son emploi dans un contexte de déclaration statistique est restrictif en raison de l'ambiguïté du terme «enseignant» utilisé dans les calculs (voir «Personnel scolaire»).

Mise en garde

Le rapport entre les effectifs et le personnel scolaire ne devrait pas être assimilé à la taille de la classe. Entre dans le calcul de ce rapport un certain nombre d'autres employés que les enseignants, ce qui donne une mesure moins élevée que la taille moyenne réelle d'une classe.

Variable :

Âge des élèves

Définition

Âge des élèves du niveau primaire-secondaire au 30 septembre de l'année scolaire en cours, sauf pour Terre-Neuve (où la date de référence est le 31 décembre), l'Île-du-Prince-Édouard (31 octobre) et l'Alberta (1^{er} septembre). Les données relatives à l'âge des élèves dans ces provinces ne sont pas corrigées pour correspondre à la date de référence utilisée dans les autres provinces ou territoires.

Dans les données sur les effectifs selon l'âge, l'âge en question est «l'âge au dernier anniversaire», et non l'âge arrondi. Par exemple, l'effectif des 9 ans est le nombre des élèves qui, à la date de référence, avaient atteint l'âge de 9 ans, mais n'avaient pas encore célébré leur dixième anniversaire.

Estimations

Pour les années d'enquête 1987-1988 à 1990-1991 inclusivement, Statistique Canada a estimé la répartition par âge des effectifs pour l'Île-du-Prince-Édouard. Depuis 1991-1992, les données relatives aux effectifs selon l'âge sont fournies par le ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'Ontario ne recueille plus de données sur les effectifs selon l'âge dans les écoles secondaires publiques de la province depuis 1989-1990. Statistique Canada estime donc les répartitions par âge des effectifs de la neuvième année et au-delà pour cette province.

La Colombie-Britannique n'a pas recueilli de données sur la répartition des effectifs selon l'âge pour ses écoles publiques depuis 1983-1984. Statistique Canada estime ces répartitions.

Variable :

Classe dans laquelle un élève est inscrit

Définition

Les élèves sont classés en fonction de la classe dans laquelle ils sont inscrits au 30 septembre de l'année scolaire en cours.

Les élèves des classes spéciales sans années d'études (par exemple les élèves présentant des difficultés d'apprentissage) sont classés dans la catégorie «Sans années d'études» ou «Classes spéciales».

Les élèves qui étudient des matières dans plus d'une année sont classés par l'école parmi les effectifs de l'année la mieux appropriée selon le profil des matières étudiées.

Au Québec, le système d'éducation prévoit une «année de transition» entre le primaire et le secondaire pour les élèves qui ont fréquenté l'école primaire pendant six ans, mais qui ne satisfont pas aux exigences de passage au secondaire. Les effectifs de cette année de transition sont combinés à ceux de la sixième année.

Au Québec, les classes du secondaire sont appelées 1^{re} du secondaire, 2^e du secondaire, etc. jusqu'à la 5^e. Dans les publications relatives aux effectifs où l'on présente des données pour toutes les provinces, les chiffres se rapportant à la première année du secondaire sont combinés à ceux de la septième année, ceux de la deuxième année du secondaire sont combinés à ceux de la huitième année, et ainsi de suite.

En Nouvelle-Écosse, le niveau pré-élémentaire, ou préscolaire, est appelé le primaire; au Manitoba, ce niveau comprend la prématernelle (pour les enfants de 4 ans); en Alberta, le préscolaire est désigné sous le nom de «services aux jeunes enfants»; en Colombie-Britannique, il correspond à la première année du primaire.

Estimations

En 1989-1990, la Colombie-Britannique a modifié sa méthode de collecte des données sur les effectifs, afin de refléter la nouvelle organisation des programmes d'enseignement de la maternelle jusqu'à la troisième année. Seulement trois catégories d'effectifs distincts sont établies : première année du primaire, demi-journée; première année du primaire, journée complète; deuxième année et les suivantes du primaire.

Statistique Canada classe les données relatives aux deux premières catégories dans sa catégorie «maternelle» et estime les répartitions des effectifs des première, deuxième et troisième années à partir des données agrégées de la catégorie «deuxième année et les suivantes du primaire».

Mesure dérivée :

Taux de participation des non-diplômés

Définition

Rapport entre l'effectif scolaire pour un groupe d'âge précis et la population de ce groupe d'âge n'ayant pas encore obtenu le diplôme de fin d'études. Ce taux est fondé sur les effectifs et les chiffres de population à la fin septembre d'une année donnée.

Limites

1. Le taux n'est calculé que depuis 1989-1990.
2. En raison de problèmes liés à l'obtention des données pour déterminer le numérateur de ce rapport, le taux n'est pas calculé pour toutes les provinces, toutes les années.

Applications analytiques

Cette mesure constitue un indicateur raisonnable et utile du pouvoir de retenue des systèmes scolaires, éliminant les effets des structures organisationnelles provinciales et des taux provinciaux d'obtention de diplôme. Si le taux augmente d'une année à l'autre, cela signifie que de plus fortes proportions d'élèves qui n'ont pas encore obtenu leur diplôme de fin d'études continuent d'étudier après avoir atteint l'âge de fréquentation scolaire obligatoire.

Le taux inverse du taux de participation des non-diplômés est une mesure de la proportion des élèves qui quittent l'école avant d'avoir obtenu leur diplôme de fin d'études. Il sert donc d'indicateur des abandons scolaires - décrochages et abandons temporaires.

Variables et mesures dérivées - Démographie de l'enseignement

Variable :

Population totale

Définition

Nombre de personnes résidant au Canada (à l'exclusion des visiteurs et des résidents étrangers), tel qu'il est déterminé selon le recensement du Canada, réalisé tous les cinq ans. La date de référence pour le recensement se situe vers le 1^{er} juin.

Univers

L'univers de la population comprend les groupes suivants :

1. Les citoyens canadiens et les immigrants admis ayant leur domicile habituel au Canada.
2. Les citoyens canadiens et les immigrants admis qui sont à l'étranger, dans une base militaire ou en mission diplomatique, ou qui sont en mer ou dans des ports à bord de navires marchands battant pavillon canadien.
3. Les personnes au Canada qui demandent le statut de réfugié.
4. Les personnes au Canada qui détiennent un permis de séjour pour étudiants (étudiants étrangers).
5. Les personnes au Canada qui détiennent un permis de travail.
6. Les personnes au Canada qui détiennent un permis ministériel.
7. Toutes les personnes à charge, qui sont nées ailleurs qu'au Canada, des personnes des groupes 3 à 6 ci-dessus .

L'univers de la population ne comprend pas les groupes suivants :

1. Les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à une mission diplomatique de ce pays au Canada, et leur famille.
2. Les membres des Forces armées d'un autre pays qui sont en poste au Canada, et leur famille.
3. Les résidents d'un autre pays en visite au Canada temporairement.

Continuité chronologique

La définition qui précède s'applique depuis le recensement de 1991. Aux recensements antérieurs, les résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié, étudiants étrangers, travailleurs temporaires, détenteurs de permis ministériels) n'étaient pas inclus dans la population totale.

Statistique Canada a publié à nouveau les chiffres de population des recensements antérieurs pour qu'ils soient représentatifs de la nouvelle définition.

Estimations

Statistique Canada estime la population par âge et par sexe pour le Canada, les provinces et les territoires chaque trimestre (le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril, etc.) et chaque année, le 1^{er} juin. Les estimations sont révisées périodiquement.

Les estimations trimestrielles et annuelles produites après un recensement sont appelées des estimations «postcensitaires». Après le recensement suivant, les estimations postcensitaires des cinq années précédentes sont révisées à l'aide des données du plus récent recensement et ces estimations deviennent des estimations «intercensitaires».

Projections

Statistique Canada prépare et publie des projections démographiques (actuellement jusqu'en 2011) par groupe d'âge et par sexe pour le Canada, les provinces et les territoires. Quatre projections reposent sur diverses hypothèses relatives à l'accroissement naturel (taux de fécondité et taux de mortalité), à l'immigration et, pour les estimations provinciales, à la migration interne. Des projections quinquennales par groupe d'âge et par sexe pour le Canada, de 2011 à 2036, sont également publiées à l'heure actuelle.

Pour de plus amples renseignements sur les projections démographiques, on peut consulter la publication *Projections démographiques* (n° 91-520 au catalogue de Statistique Canada) rédigée par la Section des projections démographiques de la Division de la démographie.

Applications analytiques

Accroissement démographique pour le Canada, les provinces et les territoires comme principal déterminant de l'évolution des effectifs scolaires.

Profils de population pour les groupes d'âge scolaire et les groupes d'âge non scolaire et leurs répercussions sur les programmes d'études et les services éducatifs ainsi que sur le segment «de soutien» de la population.

Variable :
Population d'âge scolaire

Définition

Terme utilisé aux fins du regroupement de données démographiques se rapportant à divers niveaux de scolarité. Il n'existe pas de critère universellement reconnu selon lequel regrouper les âges; le regroupement dépend des structures administratives des systèmes d'éducation en place sur les différents territoires de compétence et des besoins analytiques particuliers.

Dans la troisième édition de la publication *Portrait statistique*, la population d'âge scolaire comprend les jeunes âgés de 19 ans et moins.

Source

Recensement du Canada, pour les années de recensement; pour les autres années, estimations postcensitaires et intercensitaires de la Section des estimations démographiques de Statistique Canada.

Variable :
Population adulte

Définition

Ensemble des personnes âgées de 25 à 54 ans.

Source

Les données pour le Canada sont tirées du recensement du Canada; les données pour les autres pays sont extraites de la publication *Education at a Glance 2*, de l'OCDE.

Variable :

Immigrants

Définition

Personnes d'un autre pays admises au Canada comme «résidents permanents» (ou «immigrants admis») en vertu d'un des programmes d'immigration du gouvernement du Canada et qui appartiennent à l'une des catégories suivantes : réfugiés parrainés, catégorie de la famille (Programme de réunion des familles); catégorie des immigrants indépendants (parents aidés, immigrants gens d'affaires, etc.).

Source

Dossiers de l'Immigration, Emploi et Immigration Canada.

Nota

1. Les «revendicateurs du statut de réfugié», c'est-à-dire les personnes non parrainées qui demandent le statut de réfugié après leur arrivée au Canada n'ont pas de statut juridique en vertu de la Loi sur l'immigration et, par conséquent, ne sont incluses dans aucune donnée relative à l'immigration jusqu'à ce que le processus de détermination du statut de réfugié soit terminé.
2. Les étudiants étrangers qui sont au Canada en vertu d'un permis de séjour pour étudiant et les détenteurs d'un permis de travail ne sont pas inclus dans les chiffres relatifs aux immigrants.
3. Les dossiers de l'Immigration indiquent la province ou le territoire de destination envisagé au Canada. Quand un immigrant arrive au Canada, il bénéficie de la même liberté de circulation que les autres Canadiens.
4. Les données relatives à l'immigration pour une année de référence font état du nombre de statuts d'immigrant accordés par le gouvernement du Canada pendant cette période. Dans le cas des demandeurs du statut de réfugié, cela signifie qu'une personne peut avoir résidé au Canada un bon moment avant de figurer dans le nombre d'immigrants déclaré.

Applications analytiques

Immigration au Canada d'enfants d'âge scolaire comme élément important de l'évolution et de la composition des effectifs scolaires.

Tendances de l'immigration dans des régions précises du pays (l'immigration est essentiellement concentrée dans trois provinces et les principaux centres urbains de ces provinces) et leurs répercussions sur la prestation de services particuliers comme l'enseignement de la langue seconde, l'orientation scolaire, etc.

Variable :

Langue des immigrants

Définition

Langue(s) officielle(s) du Canada parlée(s) par l'immigrant au moment de l'octroi de son statut d'immigrant, selon l'évaluation de l'agent d'immigration qui l'a interviewé.

Mise en garde

Dans les totalisations statistiques portant sur les compétences linguistiques des immigrants, «bilingue» désigne l'anglais et le français, et non l'anglais ou le français et une langue non officielle.

Source

Dossiers de l'Immigration, Emploi et Immigration Canada.

Applications analytiques

Analyse des concentrations d'enfants immigrants ayant besoin de programmes d'enseignement des langues secondes.

Variable :

Migration interprovinciale d'enfants d'âge scolaire

Définition

Mouvement des personnes âgées de moins de 18 ans d'une province ou d'un territoire à l'autre au Canada. Les mouvements à l'intérieur de la même province de résidence ne sont pas pris en compte.

Source

Section des estimations démographiques, Division de la démographie de Statistique Canada, à l'aide des données relatives aux allocations familiales tirées des dossiers de Santé et Bien-être social Canada et/ou des dossiers fiscaux de Revenu Canada, Impôt.

Applications analytiques

Migrations interprovinciales comme facteur de l'évolution des effectifs scolaires.

Variable :

Niveau d'instruction (Comparaisons canadiennes)

Définition

La variable «niveau d'instruction» classe la population totale et les sous-groupes de population selon le nombre d'années d'études (excluant la maternelle), indépendamment du lieu, au Canada ou à l'étranger, où les études ont été suivies.

Source

Recensement du Canada, pour les années de recensement, et Enquête mensuelle sur la population active.

Continuité chronologique

Des données relatives au niveau d'instruction de la population ont été recueillies dans le cadre du recensement aux dix ans à partir de 1941 et le sont aux cinq ans depuis le recensement de 1971.

Estimations

Les données du recensement sur le niveau d'instruction sont recueillies auprès d'un échantillon de 20 % de la population. Les estimations relatives à la population active découlent d'enquêtes-échantillons mensuelles réalisées auprès de la population. (Voir «Population active».)

Variable :

Niveau d'instruction (Comparaisons internationales)

Définition

Le niveau d'instruction à des fins de comparaisons internationales est exprimé en pourcentage de la population adulte (voir cette définition) ayant atteint un certain niveau d'instruction, tel qu'il est défini dans le système CITE de l'Unesco.

Source

Publication *Regards sur l'éducation, édition seconde* de l'OCDE.

Variable :

Population active

Définition

Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des membres des Forces armées et des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, pendant la semaine de référence de l'enquête, étaient soit occupées, soit en chômage. (Voir ces entrées.)

Univers

La population visée par l'Enquête sur la population active ne comprend pas :

- les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest
- les résidents d'une réserve indienne au Canada
- les membres des Forces armées canadiennes
- les pensionnaires d'un établissement institutionnel (p. ex. les détenus d'établissements pénitentiaires ainsi que les patients d'hôpitaux et de maisons de repos qui ont séjourné dans un établissement pendant plus de six mois)

Estimation

La taille et la composition de la population active sont estimées chaque mois au moyen d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon de 58 000 ménages. Les taux de réponse de l'enquête varient, mais sont généralement de l'ordre de 95 %.

Erreur d'échantillonnage et erreur non due à l'échantillonnage

Pour plus de détails sur ce sujet, consulter *La population active* (publication n° 71-001 au catalogue de Statistique Canada).

Variable :

Population active – Occupés

Définition

Un membre de la population active qui, au cours de la semaine de référence

- a fait un travail contre rémunération ou en vue d'un bénéfice i.e., le travail fait contre rémunération pour un employeur ou à son propre compte, ou un travail familial non rémunéré qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un bureau professionnel, qui est possédé ou exploité par un membre apparenté du ménage
- avait un emploi mais n'était pas au travail pour raisons de maladie, obligations personnels ou familiales, mauvais temps, conflit de travail ou vacances.

Autre terme utilisé

Population occupés

Variable :

Population active – Chômeurs

Définition

Un membre de la population active qui, au cours de la semaine de référence

- était sans emploi, mais a activement cherché du travail au cours des quatre dernières semaines et était prêt à travailler
- n'avait pas activement cherché de travail, mais était mis à pied et était prêt à travailler
- n'avait pas activement cherché de travail, mais devait commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins et était prêt à travailler.

Variable :

Population de la minorité linguistique officielle

Définition

Variable fondée sur la langue maternelle (voir cette entrée), soit l'anglais au Québec et le français ailleurs au Canada.

Source

Recensement du Canada.

Applications analytiques

Concentration au Canada, à l'échelle provinciale et infraprovinciale, des groupes de la minorité linguistique officielle et répercussions sur la prestation de programmes et de services éducatifs.

Variable :

Langue maternelle

Définition

Telle qu'elle a été définie aux fins du recensement du Canada de 1991, la langue maternelle est la première langue apprise à la maison dans l'enfance et qui est encore comprise.

Continuité chronologique

La langue maternelle fait l'objet d'une question du recensement depuis 1971. La formulation de la question a quelque peu changé au fil des ans : en 1971, on demandait «la première langue parlée et encore comprise»; en 1981, «la première langue apprise et encore comprise»; en 1986, «la première langue apprise dans l'enfance et encore comprise».

Variable :

Langue parlée à la maison

Définition

Comme pour le recensement du Canada de 1991, la langue parlée à la maison est la *langue parlée* le plus souvent à la maison.

Dans la troisième édition de la publication *Portrait statistique*, seuls les répondants ayant déclaré une langue ont été pris compte. C'est-à-dire que les répondants ayant déclaré parler deux langues ou plus aussi souvent l'une que l'autre à la maison ont été exclus.

Continuité chronologique

Lors des recensements de 1981 et de 1986, la définition utilisée était «langue habituellement parlée à la maison» et les recensés devaient répondre à la sous-question «Si vous parlez plus d'une langue, laquelle parlez-vous le plus souvent?». Cette sous-question a été éliminée en 1991.

Variables et mesures dérivées - Enseignement des langues

Variable :

Enseignement dans la langue de la minorité

Définition

Programmes éducatifs destinés au groupe linguistique minoritaire d'une province, c'est-à-dire les anglophones au Québec et les francophones dans les autres provinces.

Mise en garde

1. Les élèves inscrits dans une école pour les minorités linguistiques n'appartiennent pas tous à un groupe linguistique minoritaire. Ce fut particulièrement vrai pendant un certain nombre d'années (et ce l'est encore dans une moindre mesure aujourd'hui) au Québec, où les immigrants et les enfants d'immigrants dont la langue maternelle n'était ni l'anglais ni le français fréquentaient en général des écoles de langue anglaise.
2. Si, au Canada, le droit à l'instruction dans la langue officielle de la minorité est garanti en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, l'application de ce droit varie d'une province à l'autre. Il est donc recommandé aux utilisateurs de statistiques sur les effectifs relativement à l'enseignement dans la langue de la minorité de vérifier auprès des autorités provinciales afin de déterminer l'application réelle de ce droit.

Univers

Les données relatives à l'enseignement dans la langue de la minorité ne sont disponibles que pour les systèmes d'écoles publiques. Bien que des données soient recueillies auprès des écoles privées offrant des cours dans la langue de la minorité aux fins du financement public en vertu du Programme des langues officielles dans l'enseignement du Secrétariat d'État, les effectifs enregistrés dans le cadre de cet exercice ne sont pas publiés séparément.

Applications analytiques

Utilisé avec la variable «Population de la minorité linguistique officielle», cet élément d'information renseigne sur la mesure dans laquelle les membres du groupe de la minorité linguistique officielle reçoivent un enseignement dans leur langue.

Variable :

Enseignement de la langue seconde

Définition

L'enseignement de la langue seconde (plus correctement «langue seconde officielle») permet aux enfants du groupe de la majorité linguistique d'apprendre la langue de la minorité (l'anglais au Québec, le français dans le reste du Canada).

Il existe deux genres de programmes d'enseignement de la langue seconde au Canada : les programmes d'immersion dans la langue seconde et les programmes d'enseignement de la langue seconde (voir chacune de ces entrées).

Univers

Écoles publiques (voir «Enseignement dans la langue de la minorité»).

Continuité chronologique

Avant 1980-1981, les statistiques relatives à l'enseignement de la langue seconde n'incluaient pas les programmes d'immersion en français. Ces derniers étaient inclus dans la catégorie «Langue de la minorité comme langue d'enseignement», qui était synonyme de «Enseignement dans la langue de la minorité». Depuis 1980-1981, les programmes d'immersion ont été inclus avec les programmes d'enseignement de la langue seconde.

Mise en garde

On n'entend par «langue seconde» que les langues officielles.

Applications analytiques

Étude des tendances relatives aux effectifs des programmes d'enseignement de la langue seconde par rapport à l'évolution de l'effectif scolaire total.

Variable :

Immersion dans la langue seconde

Définition

Programme qui permet aux enfants du groupe de la majorité linguistique officielle d'apprendre la langue seconde en recevant la totalité ou une partie de l'enseignement scolaire ordinaire dans cette langue. Des programmes

d'immersion en français existent dans toutes les provinces; il n'y a pas de programmes d'immersion en anglais au Québec.

Pour qu'un programme soit considéré comme un programme d'immersion, au moins 25 % du temps d'enseignement des matières dans la semaine scolaire doit être donné en français. En pratique, les programmes d'immersion pour les élèves du primaire sont surtout des programmes à plein temps (la moyenne en 1990-1991 était de 93 %), mais les programmes d'immersion de demi-journée ne sont pas rares. Au secondaire et dans les programmes «tardifs», la proportion du temps d'enseignement donné en français dans la semaine diminue considérablement.

Univers

Écoles publiques (voir «Enseignement dans la langue de la minorité»)

Continuité chronologique

Avant 1980-1981, les données sur l'immersion en français étaient incluses avec celles qui portaient sur l'enseignement dans la langue de la minorité dans une catégorie appelée «Langue de la minorité comme langue d'enseignement». Depuis 1980-1981, les statistiques relatives aux programmes d'immersion sont publiées séparément et incluses avec celles qui concernent les programmes d'enseignement de la langue seconde.

Les données relatives aux programmes d'immersion en français dans les écoles publiques de l'Ontario avant 1980-1981 ne sont pas comparables à celles des autres provinces. Jusqu'à cette année-là, l'Ontario ne désignait comme programmes d'immersion que ceux dans le cadre desquels la proportion du temps d'enseignement donné en français était de 75 % ou plus au primaire et de 60 % ou plus au secondaire. Dans les autres provinces, ce sont les programmes dans lesquels 25 % ou plus du temps d'enseignement était donné en français qui étaient considérés comme des programmes d'immersion. Les programmes d'immersion dans lesquels 40 % et 50 % du temps d'enseignement était donné en français ayant été nombreux à cette époque, les utilisateurs doivent faire preuve de prudence en établissant des comparaisons dans le temps.

Les statistiques sur les effectifs des programmes d'immersion en français en Alberta ne sont disponibles que pour 1983-1984 et les années suivantes. Avant 1983-1984, la province regroupait ces statistiques avec celles qui se rapportaient à l'enseignement dans la langue de la minorité.

Pour la Colombie-Britannique, des données relatives aux effectifs des programmes d'immersion en français ont été publiées pour la première fois en 1979-1980. Avant cette année-là, comme dans le cas de l'Alberta, les programmes d'immersion et les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité étaient combinés.

Applications analytiques

Analyse des tendances relatives à l'immersion par rapport aux changements dans d'autres composantes du secteur de l'enseignement primaire-secondaire.

Mesure dérivée :

Taux de participation aux programmes d'immersion en français

Définition

Rapport entre l'effectif des programmes d'immersion en français (voir cette entrée) et l'effectif scolaire total moins l'effectif des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité (voir cette entrée).

Variables et mesures dérivées - Résultats (diplômés, sortants et transition)

Variable :

Diplômé

Définition

Personne ayant obtenu un diplôme d'études secondaires décerné par le ministère provincial de l'Éducation et attestant l'achèvement d'un programme d'études en 12^e année (en cinquième année du secondaire au Québec).

Les statistiques sur le nombre de diplômés se rapportent à l'année scolaire et incluent les personnes qui ont obtenu leur diplôme plus tard dans l'année.

Univers

Attestation de fin d'études décernée par les ministères provinciaux de l'éducation. Les élèves qui fréquentent des écoles privées peuvent recevoir de telles attestations dans la plupart des provinces et des territoires.

Mise en garde

Les critères d'obtention de ce diplôme varient considérablement d'une province à l'autre. Les comparaisons interprovinciales doivent donc être établies avec prudence.

Continuité chronologique

1. Avant 1983-1984, à Terre-Neuve, les élèves obtenaient leur diplôme d'études secondaires en 11^e année.
2. En raison des changements apportés aux critères d'obtention de diplôme en Ontario en 1987-1988, les données relatives à l'obtention de diplôme pour les années précédentes ne sont pas comparables avec celles de 1987-1988 et des années subséquentes.

Estimation

Avant 1986-1987, Statistique Canada estimait le nombre de diplômés pour le Manitoba. Depuis 1986-1987, le ministère de l'Éducation de cette province fournit les données.

Applications analytiques

Utilisé conjointement avec d'autres variables, comme les effectifs scolaires et la population, le nombre de diplômés peut être un indicateur du résultat des systèmes scolaires et des entrées dans les établissements d'enseignement postsecondaire et sur le marché du travail.

Mesure dérivée :

Taux d'obtention de diplôme

Définition

Somme des rapports par âge entre le nombre de diplômés et la population pour une année scolaire donnée. Les rapports sont calculés d'après les chiffres de population au 1^{er} juin de l'année scolaire et le nombre de diplômés par âge à la même date. Les personnes qui ont obtenu leur diplôme plus tard dans l'année sont prises en compte dans le calcul du nombre de diplômés.

Estimations

Statistique Canada, après consultation avec les ministères de l'éducation, a estimé les répartitions par âge des diplômés quand ces données n'avaient pas été fournies par les provinces.

Mise en garde

1. Les taux d'obtention de diplôme sont fondés sur les données relatives aux «jeunes» seulement. Ainsi, les diplômés des programmes de recyclage destinés aux adultes, qui mènent dans certains cas à l'obtention d'une attestation d'équivalence, mais dans d'autres à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires normales, ne sont pas inclus. Si les diplômés adultes étaient inclus dans les taux, ceux-ci seraient plus élevés dans toutes les provinces et tous les territoires.
2. La migration interprovinciale, l'immigration et l'activité sont des facteurs qui influent sur le taux d'obtention de diplôme dans une province. Ces facteurs sont pris en compte dans les chiffres de population, mais ne transparaissent pas nécessairement dans les statistiques relatives aux diplômés.

Par exemple, un certain nombre de non-diplômés pourraient immigrer dans une région donnée en provenance d'une autre région au Canada ou de l'étranger et entrer directement dans la population active. Cela aurait pour effet de réduire arbitrairement le taux d'obtention de diplôme dans cette région, puisque la population d'arrivée ferait augmenter le dénominateur du rapport.

Inversement, le fait que le nombre de non-diplômés dans une province diminue en raison de la migration interprovinciale donnerait lieu à un taux d'obtention de diplôme plus élevé dans cette province.

Limites

Les taux d'obtention de diplôme ne sont calculés que depuis 1988-1989.

Applications analytiques

Les taux d'obtention de diplôme sont une indication de la mesure dans laquelle les élèves quittent le secondaire avec un diplôme. Combinés aux taux de transition du secondaire aux études postsecondaires et au marché du travail, les taux d'obtention de diplôme sont un indicateur de l'entrée des nouveaux diplômés dans la population active.

L'analyse rétrospective des taux d'obtention de diplôme met en lumière le pouvoir de retenue des systèmes scolaires.

Mesure dérivée :

Taux de transition des diplômés du secondaire

Définition

Pourcentage de diplômés qui poursuivent leurs études dans un établissement d'enseignement postsecondaire immédiatement après avoir obtenu leur diplôme ou qui entrent sur le marché du travail. Les taux sont fondés sur le nombre de diplômés du secondaire d'une année scolaire donnée et les effectifs de la première année dans les universités, les collèges et les autres établissements d'enseignement postsecondaire.

Univers

Les taux sont calculés à partir des statistiques ou des estimations relatives aux diplômés de toutes les écoles primaires-secondaires publiques et privées.

Limites

Les taux ne sont établis qu'à l'échelle du Canada. Les données sur les diplômés du secondaire d'une province qui poursuivent leurs études dans une autre province ne sont pas suffisamment précises pour tous les établissements d'enseignement postsecondaire pour permettre le calcul d'estimations fiables à l'échelle provinciale.

Continuité chronologique

On peut calculer les taux de transition de façon continue à partir de 1970-1971.

Applications analytiques

La fréquence d'entrée des jeunes sans diplôme d'études secondaires sur le marché du travail revêt une grande importance dans l'étude de la composition de la population active du pays. Les taux de transition du secondaire au postsecondaire constituent des mesures quantitatives de l'amélioration du niveau d'instruction des entrants dans la population active.

Mesure dérivée :

Transition des diplômés et des non-diplômés du secondaire au marché du travail

Pour des renseignements sur les définitions et la méthode de calcul de cette mesure, consulter la publication non cataloguée de Statistique Canada *Les sortants*, dans laquelle sont présentés les résultats d'une enquête nationale qui compare les sortants et les diplômés du secondaire âgés de 18 à 20 ans.

Variable :

Sortants

Définition

Élèves ayant quitté l'école avant d'avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires.

Source

Enquête réalisée par Statistique Canada en 1991 auprès de 9 460 jeunes âgés de 18 à 20 ans.

Variable :

Compétences de base en langue et en mathématiques

Définition

Aptitudes à traiter l'information dont on a besoin pour utiliser les documents que l'on trouve habituellement au travail, au foyer et dans la collectivité.

Source

Enquête réalisée par Statistique Canada en 1989 auprès des Canadiens âgés de 16 à 69 ans.

Nota

Dans l'enquête, les tâches de calcul étaient incorporées aux tâches de lecture, plutôt que de constituer une partie distincte de l'évaluation.



Variables et mesures dérivées - Personnel scolaire

Variable :

Effectif du personnel scolaire

Définition

Ensemble des membres du personnel enseignant et administratif (directeurs et directrices, directeurs adjoints et directrices adjointes, directeurs et directrices de département) d'un établissement et du personnel enseignant rattaché aux conseils scolaires en poste en septembre d'une année scolaire.

Les enseignants suppléants, habituellement utilisés à l'échelle du conseil scolaire pour remplacer des enseignants temporairement absents, sont inclus.

Les membres du personnel en congé sont exclus; leurs remplaçants sont inclus.

Les aides enseignants ne sont pas inclus.

Univers

Écoles publiques.

Continuité chronologique

Si la définition de «personnel scolaire» est utilisée uniformément depuis plusieurs années, la terminologie a changé. Le terme «enseignant» était fréquemment employé auparavant (et l'est encore aujourd'hui dans certains cas) pour désigner tous les membres du personnel scolaire, y compris les directeurs, directrices, directeurs adjoints et directrices adjointes non enseignants, à moins d'indication contraire.

Applications analytiques

L'effectif du personnel scolaire, les caractéristiques et la rémunération de ses membres sont une composante importante du secteur de l'enseignement primaire-secondaire.

Variable dérivée :

Âge du personnel scolaire

Définition

Âge au 31 décembre de l'année scolaire en cours. Par exemple, l'effectif du personnel scolaire âgé de 30 ans, représente le nombre de membres du personnel scolaire en septembre de l'année scolaire en cours qui, le 31 décembre suivant, auront atteint l'âge de 30 ans, mais pas encore 31.

Univers

Écoles publiques.

Applications analytiques

L'analyse de la structure par âge du personnel scolaire est importante pour l'étude du nombre de débouchés pour les enseignants, du nombre d'employés approchant de l'âge de la retraite, etc. Ces facteurs et d'autres sont particulièrement importants dans l'analyse des dépenses actuelles et futures en matière d'éducation.

Mesure dérivée :

Personnel scolaire en équivalence à temps plein

Définition

Somme des membres du personnel scolaire à temps plein et des membres du personnel scolaire à temps partiel exprimée en équivalence à temps plein.

Les membres du personnel scolaire à temps partiel sont convertis en équivalences à temps plein en fonction du pourcentage de la semaine scolaire pour laquelle ils sont embauchés. Par exemple, un enseignant qui travaille à mi-temps a une équivalence à temps plein de 0,5, un enseignant qui enseigne pendant le quart de la semaine a une équivalence à temps plein de 0,25.

Univers

Écoles publiques

Applications analytiques

L'utilisation de la variable «personnel scolaire en équivalence à temps plein» est importante pour l'analyse des rapports entre les effectifs scolaires et le personnel scolaire, des dépenses par membre du personnel scolaire, etc.

Variable :

Personnel scolaire à temps plein

Définition

Membres du personnel scolaire qui, en septembre de l'année scolaire en cours, occupaient à l'école ou au conseil scolaire un poste pendant toute la semaine.

Les nominations à temps plein pour un temps déterminé en vigueur en septembre entrent dans le compte des emplois à temps plein selon cette définition.

Variable :

Personnel scolaire à temps partiel

Définition

Membres du personnel scolaire qui, en septembre de l'année scolaire en cours, occupaient à l'école ou au conseil scolaire un poste pendant une partie de la semaine scolaire.

Variable :

Administration scolaire

Définition

Membres du personnel scolaire qui occupent les postes de directeur et directrice, directeur adjoint et directrice adjointe.

Univers

Écoles publiques

Applications analytiques

Analyses des différences selon le sexe.



Variables et mesures dérivées - Finances

Variable :

Dépenses totales des administrations provinciales et locales pour l'enseignement primaire-secondaire

Définition

Ensemble des dépenses de fonctionnement et des dépenses en immobilisations des ministères provinciaux de l'éducation et des administrations locales ou des conseils scolaires publics.

Les dépenses des ministères provinciaux autres que celui de l'éducation sont incluses dans les totaux provinciaux lorsque ces ministères fournissent des services directs au secteur de l'enseignement primaire-secondaire. Ce peut être, par exemple, le financement du service de la dette pour la construction d'une école par le ministère des Travaux publics; la subvention d'un programme de distribution de lait dans les écoles par un ministère de l'Agriculture; la prestation de services de santé dans des écoles par un ministère de la Santé. La liste complète des dépenses des administrations provinciales au titre de l'enseignement primaire-secondaire engagées par des ministères autres que celui de l'éducation figure à l'annexe A.

Dans les provinces où tous les niveaux d'enseignement (primaire-secondaire et postsecondaire) relèvent du ministère de l'Éducation, on recueille des données sur les dépenses des divisions qui offrent des services directs au niveau primaire-secondaire ainsi que des données sur une partie des dépenses d'administration par exemple, celles qui concernent le personnel, l'information, le bureau du sous-ministre, etc. Habituellement, les dépenses d'administration ministérielle sont réparties entre les différents niveaux d'enseignement selon la proportion des dépenses non administratives déterminées pour chaque niveau. La répartition détaillée des dépenses d'administration des ministères provinciaux au titre de l'enseignement primaire-secondaire est donnée à l'annexe B.

Les dépenses des administrations locales pour l'enseignement primaire-secondaire comprennent principalement les dépenses des conseils scolaires publics lorsque ceux-ci sont financés au moyen de l'impôt scolaire.

Les dépenses totales des administrations provinciales et locales sont présentées sous forme d'états consolidés. C'est-à-dire que les transferts intergouvernementaux et les transferts entre conseils scolaires sont calculés sur une base nette. Par exemple, les subventions provinciales versées aux conseils scolaires ne sont comptées qu'une fois, même si elles figurent dans les relevés des recettes et des dépenses des deux paliers d'administration.

De même, les remboursements dugouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux ou aux conseils scolaires pour les salaires des enseignants en détachement dans des écoles d'outre-mer du ministère de la Défense sont déduits des dépenses.

Toutes les autres dépenses des ministères provinciaux et des conseils scolaires sont incluses dans les totaux comme dépenses brutes, et non comme dépenses nettes. C'est-à-dire que les dépenses ne sont pas diminuées du montant des recettes provenant de la prestation de services complémentaires.

Les dépenses des administrations provinciales au titre de l'enseignement non public, comme le financement accordé aux écoles privées, sont incluses dans les totaux.

Mise en garde

Dans la deuxième édition de la publication *Portrait statistique de l'enseignement primaire et secondaire au Canada*, on emploie l'expression «Dépenses d'éducation» pour désigner les dépenses des administrations provinciales et locales au titre de l'enseignement primaire-secondaire.

Applications analytiques

Utilisée en corrélation avec les dépenses totales des administrations provinciales et locales, cette variable fournit une mesure utile de la part que représente l'éducation dans les budgets des gouvernements. La référence aux dépenses publiques pour d'autres grands programmes, comme les soins de santé et les programmes sociaux, permet de comparer la position de l'éducation par rapport à celle d'autres domaines de programmes dans l'ensemble des dépenses publiques.

Des comparaisons internationales peuvent être établies en utilisant cette variable en corrélation avec la population d'âge scolaire, les effectifs scolaires, les dépenses publiques, le produit intérieur brut, etc.

Mesures dérivées incorporant cette variable

Dépenses relatives à l'éducation en pourcentage des dépenses totales des administrations provinciales et locales.

Dépenses relatives à l'éducation par habitant.

Variable :

Dépenses totales des administrations provinciales et locales

Définition

Ensemble des dépenses de fonctionnement et des dépenses en immobilisations :

- de tous les ministères des gouvernements provinciaux;
- des organismes créés par les gouvernements provinciaux et qui peuvent eux-mêmes fonctionner comme ou être des administrations. On retrouve par exemple dans cette catégorie les administrations municipales, les administrations régionales, les conseils scolaires et les commissions et conseils à vocation spécifique comme ceux qui offrent des services de santé et d'aide sociale, des services juridiques et de protection, etc.

Les dépenses des entreprises publiques, c'est-à-dire les organismes contrôlés par l'État qui exercent des activités commerciales comme les entreprises privées, ne sont pas incluses dans les dépenses des administrations provinciales et locales. Un exemple de ce genre d'entreprises serait les compagnies d'électricité provinciales et locales.

Pour savoir ce que l'on entend par «dépenses publiques» et connaître la répartition des dépenses par secteur comme la santé, les services sociaux, etc, les utilisateurs sont priés de consulter les publications suivantes de la Division des institutions publiques : *Les finances publiques consolidées* (n° 68-202 au catalogue), *Les finances publiques locales* (n° 68-204 au catalogue), *Les finances publiques provinciales* (n° 68-207 au catalogue) et *Les finances publiques fédérales* (n° 68-211 au catalogue).

Pour plus de détails sur la répartition des dépenses provinciales par secteur, les utilisateurs sont priés de communiquer avec la Division des institutions publiques de Statistique Canada.

Les dépenses totales des administrations provinciales et locales sont présentées sous forme d'états consolidés. C'est-à-dire que les données sont rajustées pour éliminer les transferts intergouvernementaux. On obtient ainsi le regroupement de toutes les transactions sans double compte. Par exemple, les subventions provinciales accordées aux conseils scolaires ne sont comptées qu'une fois, même si elles apparaissent dans le relevé des revenus et des dépenses des deux niveaux d'administration. De même, les remboursements du gouvernement fédéral aux administrations provinciales ou aux conseils scolaires pour le salaire des enseignants en détachement dans des écoles d'outre-mer du ministère de la Défense nationale sont déduits

des dépenses et les transferts entre conseils scolaires sont sans double compte.

Toutes les dépenses sans double compte sont incluses dans les totaux comme des dépenses brutes, non comme des dépenses nettes. C'est-à-dire, les dépenses ne sont pas diminuées du montant des revenus provenant de la prestation de services complémentaires.

Mesure dérivée :

Dépenses des administrations provinciales et locales par habitant pour l'enseignement primaire-secondaire

Définition

Total des dépenses de fonctionnement et des dépenses en immobilisations pour l'enseignement primaire-secondaire engagées par les ministères provinciaux, les municipalités et les organismes locaux divisé par la population totale.

Mise en garde

Dans la deuxième édition de la publication *Portrait statistique de l'enseignement primaire et secondaire au Canada*, on emploie l'expression «Dépenses d'éducation» pour désigner les dépenses des administrations provinciales et locales au titre de l'enseignement primaire-secondaire.

Applications analytiques

Les données relatives aux dépenses par habitant pour l'enseignement primaire-secondaire permettent d'analyser l'augmentation des dépenses par rapport à l'évolution de la population totale. Il convient de rappeler aux utilisateurs que la population totale inclut tant la clientèle scolaire primaire-secondaire (effectifs scolaires) que les non-utilisateurs du système (personnes d'âge préscolaire et postscolaire).

Variable :

Dépenses totales des administrations provinciales et locales par secteur

Définition

Ensemble des dépenses de fonctionnement et des dépenses en immobilisations engagées par les administrations et organismes provinciaux et locaux.

Source

Division des institutions publiques de Statistique Canada.

Mise en garde

Les dépenses indiquées au titre de l'enseignement se rapportent à tous les niveaux d'enseignement, et pas seulement au niveau primaire-secondaire. De plus, comme la Division des institutions publiques ne classe pas les dépenses de la même manière que ne le fait le Programme de la statistique de l'éducation, les utilisateurs noteront que les chiffres provenant des deux sources ne concordent généralement pas.

Pour des renseignements sur la méthode de classement des dépenses de la Division des institutions publiques, voir la définition de «Dépenses totales des administrations provinciales et locales».

Variable :

Dépenses des écoles publiques

Définition

Dépenses de fonctionnement et dépenses en immobilisations (y compris les dépenses relatives à l'éducation des adultes, à moins d'indication contraire) des conseils scolaires publics et des dépenses des ministères provinciaux de l'éducation (à l'exclusion des dépenses liées à l'administration ministérielle) et des autres ministères provinciaux qui offrent des services directs au niveau primaire-secondaire.

Les dépenses des écoles publiques se rapportent aux postes suivants :

- Enseignement (voir cette entrée)
- Caisse de retraite (voir cette entrée)

- Transport (voir cette entrée)
- Entretien (voir cette entrée)
- Immobilisations (voir cette entrée)
- Autres dépenses (voir cette entrée)

Mise en garde

1. Les dépenses déclarées pour cette variable sont des dépenses brutes desquelles les recettes provenant de la prestation de services complémentaires ou de la vente de biens et de services n'ont pas été déduites.
2. Les dépenses des conseils scolaires incluent les dépenses des fonds reçus d'autres niveaux de gouvernement. Les subventions provinciales et le remboursement par le gouvernement fédéral des salaires des enseignants en détachement dans des écoles d'outre-mer du ministère de la Défense nationale sont déduits des totaux lorsqu'on combine les dépenses des conseils scolaires et les dépenses ministérielles.

Mesures dérivées incorporant cette variable

Dépenses des écoles publiques par élève.

Dépenses des écoles publiques par élève en pourcentage du PIB par habitant.

Mesure dérivée :

Dépenses des écoles publiques par élève

Définition

Total des dépenses de fonctionnement et des dépenses en immobilisations telles qu'elles sont définies sous «Dépenses des écoles publiques» divisé par les effectifs équivalents temps plein des écoles administrées par des conseils scolaires (Voir «Effectifs équivalents temps plein»). Ni les dépenses ni les effectifs n'incluent les programmes d'éducation des adultes.

Mise en garde

Dans la deuxième édition de la publication *Portrait statistique de l'enseignement primaire et secondaire au Canada*, les données relatives aux effectifs incluent les écoles qui relèvent du ministère de la Défense au Canada; les données relatives aux dépenses, ne les incluent pas.

Variable :

Produit intérieur brut (PIB)

Définition

Mesure sans double compte de la valeur de la production réalisée à l'intérieur des limites géographiques d'une région (province, territoire, pays), peu importe que les facteurs de production soient résidents ou non.

Applications analytiques

Comme mesure de la taille de l'économie nationale et des économies provinciales, le PIB constitue une mesure de base utile à l'évaluation des dépenses pour des domaines de programmes comme l'enseignement primaire-secondaire. Par exemple, on peut établir des comparaisons entre l'évolution des dépenses liées à l'éducation et l'évolution du PIB.

Le PIB permet également de faire des comparaisons internationales entre les dépenses liées à l'éducation et la «capacité de payer» (telle qu'elle se mesure par la taille des économies nationales).

Mesure dérivée :

PIB par habitant

Définition

Produit intérieur brut (voir cette définition) divisé par la population totale.

Variable :

Dépenses de fonctionnement des écoles publiques

Définition

Ensemble des dépenses des écoles publiques (voir cette définition) qui ne sont pas des dépenses en immobilisations (voir cette définition). En général, les dépenses de fonctionnement sont les dépenses engagées pour l'achat de services et de matériel dont la consommation en un an est considérée comme normale.

Variable :

Dépenses en immobilisations des écoles publiques

Définition

Ensemble des dépenses des écoles publiques (voir cette définition) effectuées en vue d'acquérir un bien corporel durable ou d'améliorer ou de prolonger la durée d'utilisation originale d'un bien. Les dépenses en immobilisations comprennent les immobilisations et le service de la dette.

Variable :

Indice des prix à l'enseignement (IPE)

Définition

Mesure de la variation en pourcentage au fil des ans du prix d'achat d'un même «ensemble» de biens et de services par les conseils scolaires.

Mise en garde

L'IPE est un indice des prix des entrées et non un indice de coûts. C'est-à-dire qu'il mesure la variation du prix qu'il en coûte aux conseils scolaires pour acheter un «panier» fixe de biens et de services. Le contenu du panier est révisé de temps à autre pour tenir compte de l'évolution du régime de dépenses des conseils scolaires, mais l'indice en soi ne mesure pas les variations des niveaux de dépense.

Limites

L'indice des prix à l'enseignement n'est pas calculé pour le Yukon ni pour les Territoires du Nord-Ouest.

Applications analytiques

L'IPE est une mesure statistique qui permet d'analyser l'évolution des dépenses, déduction faite de l'effet des changements dans le coût d'achat des biens et des services d'enseignement. L'IPE est un indicateur de l'inflation qui convient davantage aux conseils scolaires que l'indice des prix à la consommation (IPC), lequel est fondé sur la variation du prix d'achat de biens et de services par un consommateur moyen.

Variable :

Source de revenus des conseils scolaires - Province

Définition

Revenus que touchent les conseils scolaires et qui proviennent directement des administrations provinciales pour la prestation de services éducatifs.

Les revenus de source provinciale des conseils scolaires prennent la forme de subventions (y compris les subventions pour le service de la dette et les dépenses en immobilisations tirées des fonds de fonctionnement), de remboursements du coût de l'enseignement aux enfants vivant sur les terres publiques et de sommes provenant du recouvrement des coûts pour l'utilisation d'installations scolaires.

Mise en garde

Dans certains cas, ce poste distingue la provenance «directe» des fonds, qui peut être différente de la source «initiale». Par exemple, le gouvernement fédéral verse des contributions annuelles aux gouvernements provinciaux dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement. Dans les provinces ou territoires où ces fonds sont par la suite distribués aux conseils scolaires, ils sont inscrits dans les comptes des conseils scolaires comme un revenu de source provinciale.

Par ailleurs, dans les provinces qui prélèvent un impôt foncier pour l'enseignement primaire-secondaire et qui redistribuent ces fonds aux conseils scolaires, ceux-ci déclarent ces fonds comme provenant de «source locale» plutôt que provinciale.

Variable :

Source de revenus des conseils scolaires - Taxes scolaires

Définition

Impôt levé par les conseils scolaires ou les municipalités pour le compte des conseils scolaires sur la valeur des immeubles résidentiels et non résidentiels. Les prélèvements locaux fixés et effectués par la province en vue d'une redistribution aux conseils scolaires sont également inclus dans les revenus provenant des taxes scolaires, comme le sont les subventions et les souscriptions tenant lieu d'impôts.

Variable :

Source de revenus des conseils scolaires - Autres

Définition

Revenus des conseils scolaires provenant d'autres sources que les gouvernements provinciaux et les impôts locaux.

Cette catégorie inclut :

- les droits de scolarité versés par le gouvernement fédéral pour les élèves qui fréquentent des écoles publiques qui relèvent du gouvernement du Canada;
- le remboursement par le gouvernement du Canada des salaires et autres dépenses qui se rapportent aux enseignants en détachement dans des écoles d'outre-mer du ministère de la Défense nationale;
- le recouvrement des coûts de transport pour le transport des élèves placés sous la responsabilité du gouvernement du Canada;
- les droits de scolarité des élèves;
- les revenus provenant d'autres conseils scolaires pour la prestation de services éducatifs ou d'installations scolaires;
- les produits de la vente ou de la location d'équipement, de services, d'emplacements ou d'immeubles;
- les revenus bruts provenant de la prestation de services complémentaires.

Variable :

Dépenses des écoles publiques - Entretien

Définition

Ensemble des dépenses engagées pour payer les salaires, le matériel et les fournitures pour l'entretien des écoles, des terrains et de l'équipement. Entrent, par exemple, dans cette catégorie des dépenses comme celles qui ont trait au coût des services publics, du déneigement, de l'entretien de la pelouse, des primes d'assurance pour les bâtiments scolaires et leur contenu ainsi que les véhicules appartenant au conseil scolaire.

Autre terme employé

Services relatifs aux installations scolaires.

Variable :

Dépenses des écoles publiques - Caisse de retraite

Définition

Cotisations de l'employeur aux régimes de retraite des enseignants, y compris les cotisations périodiques visant à corriger les insuffisances actuarielles. Les cotisations des conseils scolaires à titre d'employeurs aux régimes de retraite du personnel non enseignant sont considérées comme des avantages sociaux (voir cette définition) et ne sont pas incluses dans les montants déclarés au titre des cotisations à la caisse de retraite.

Les cotisations aux régimes de retraite des enseignants sont généralement versées par les ministères provinciaux.

Les pensions payées aux enseignants à la retraite ne sont pas comptées comme des dépenses relatives à la caisse de retraite.

Variable :

Dépenses des écoles publiques - Transport

Définition

Ensemble des coûts (salaires, traitements, équipement, réparations, entretien et assurances) qui se rapportent au transport des élèves entre l'école et leur domicile, entre deux écoles ou lors de voyages autorisés par le conseil scolaire dans le cadre de son programme éducatif (lors d'excursions scolaires et activités parascolaires, par exemple).

Les dépenses liées au transport incluent les frais relatifs aux installations des conseils pour le transport scolaire, les coûts des services de transport scolaire sous contrat, le paiement du prix des billets aux élèves qui utilisent les services de transport en commun locaux et toute autre dépense engagée pour la prestation de services tenant lieu de transport.

Variable :

Dépenses des écoles publiques - Enseignement

Définition

Ensemble des dépenses directement liées à la fonction d'enseignement. Ce sont, par conséquent, les dépenses relatives au personnel scolaire en poste dans les écoles et au personnel enseignant des conseils scolaires (voir la liste sous «personnel scolaire», aux fournitures et aux services pédagogiques, aux droits et aux services contractuels ainsi que les autres dépenses de fonctionnement qui ont trait à l'enseignement. Les dépenses liées à l'«enseignement spécial» (voir cette définition) et à l'éducation des adultes sont également incluses, à moins d'indication contraire.

Les dépenses inscrites à ce poste sont les salaires et les avantages sociaux du personnel; le coût des fournitures, des pupitres et de l'équipement utilisés pour l'enseignement; le coût des services informatiques utilisés pour la préparation des horaires et la tenue des dossiers scolaires, ainsi que les dépenses qui concernent les élèves, par exemple les récompenses et les événements spéciaux.

Cette catégorie de dépenses ne s'applique ni à l'administration de l'enseignement au niveau des conseils scolaires ni aux services éducatifs, que ceux-ci soient fournis à l'échelle de l'école ou du conseil scolaire, comme les services d'audiovisuel, de bibliothèque et d'orientation scolaire. Par contre, le salaire et les avantages sociaux des membres du personnel des services éducatifs qui détiennent un brevet d'enseignement entrent dans les dépenses relatives à l'enseignement; les autres dépenses sont déclarées avec celles qui se rapportent aux services éducatifs.

Variable :

Dépenses des écoles publiques - Autres

Définition

Ensemble des dépenses des conseils scolaires qui ne sont comprises dans aucun autre poste mentionné précédemment. Ces dépenses ont trait, par exemple, aux services éducatifs comme les services d'audiovisuel, de bibliothèque et d'orientation scolaire, aux services complémentaires, aux activités parascolaires, aux activités communautaires, etc. Sont également comprises dans cette catégorie les dépenses non administratives des ministères provinciaux de l'éducation et d'autres ministères provinciaux qui fournissent un soutien direct à l'enseignement primaire-secondaire.

Variable :

Avantages sociaux

Définition

Paiements versés -- en espèces, en biens ou en services -- aux employés ou pour le compte de ces derniers par l'employeur, non pas directement pour des services rendus, mais en vertu de la loi ou d'un contrat, pour compléter leur rémunération ou à titre d'avantage volontaire accordé à l'employé.

Pour être classées dans les avantages sociaux, les dépenses doivent satisfaire à trois critères : elles doivent procurer un avantage précis à l'employé; elles doivent représenter un coût pour l'employeur et elles ne doivent pas découler d'un service direct rendu par l'employé.

Pour la liste des postes de dépenses d'employeurs que Statistique Canada considère comme des avantages sociaux, voir l'annexe C.

Les états financiers des conseils scolaires font généralement ressortir les dépenses suivantes sous le poste «Avantages» :

- les cotisations obligatoires de l'employeur au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, à l'assurance-chômage et au Régime d'indemnisation des victimes d'accidents du travail;
- les cotisation aux régimes d'assurance-maladie, d'assurance-dentaire et d'assurance-vie collective;
- les cotisations aux régimes de retraite des membres du personnel non enseignant. (Les cotisations aux régimes de retraite du personnel enseignant sont payées directement par le gouvernement provincial.)

Outre les dépenses qui précèdent, certains conseils déclarent les paies de vacances, les gratifications de retraite (indemnités de départ), le paiement des congés de maladie accumulés, la formation en cours d'emploi et les congés d'études (congés sabbatiques) comme des avantages sociaux. Toutes les provinces utilisent pour le poste réservé aux avantages sociaux une catégorie «Autres» qui n'est généralement pas définie.

Pour la liste des avantages sociaux déclarés dans les états financiers présentés par les conseils scolaires à Statistique Canada, voir l'annexe D.

Limites des données

Les ministères provinciaux de l'éducation qui font rapport à Statistique Canada ne déclarent pas tous les mêmes avantages sociaux. Dans certaines provinces, les avantages inclus et exclus ne correspondent pas aux définitions généralement utilisées.

Applications analytiques

Les avantages sociaux, quand on les ajoute aux salaires et aux traitements, complètent le tableau d'ensemble des coûts liés au personnel du secteur de l'enseignement primaire-secondaire et permettent d'analyser ces coûts en corrélation avec d'autres postes de dépenses. Comme elles constituent un poste distinct, les dépenses relatives aux avantages sociaux peuvent également être analysées dans une perspective courante ou chronologique. Cette variable permet aussi d'établir des comparaisons avec d'autres employeurs importants du secteur public ou du secteur privé.

Variable :

Salaires et traitements

Définition

Ensemble des salaires directs que versent les conseils scolaires aux employés qui figurent sur leur liste de paie, à l'exclusion de ceux dont ils ne peuvent utiliser les services. Dans la terminologie comptable, le terme «salaire» s'applique habituellement aux employés qui sont payés selon un taux annuel, tandis que «traitement» se rapporte aux employés qui sont payés selon un taux horaire. En pratique, toutefois, on ne fait pas cette distinction dans les comptes des conseils scolaires. Les données financières des conseils scolaires que Statistique Canada reçoit des ministères provinciaux de l'éducation font état des salaires et traitements en un montant total (avec des subdivisions pour l'administration générale, l'administration de l'enseignement, l'enseignement normal de jour, l'enseignement spécial de jour, l'éducation des adultes, les services audiovisuels, les services de bibliothèque, les autres services éducatifs, les services d'alimentation, les services relatifs aux installations scolaires, le transport et les autres services de fonctionnement).

La valeur monétaire des avantages sociaux n'est pas incluse avec les salaires et traitements.

Limites des données

Les conseils scolaires ne se conforment pas tous à la définition décrite ci-dessus. Dans quelques cas, les salaires des employés en congé sont inclus, plutôt que d'être classés dans les avantages sociaux; dans d'autres cas, la paie de vacances est comptée dans la masse salariale.

Mise en garde

La masse salariale pour les diverses catégories de personnel inclut et le salaire des employés permanents et les coûts de remplacement de ces employés lors d'absences temporaires. Les utilisateurs doivent tenir compte de cette particularité au moment de calculer des moyennes. Ces moyennes sont en fait des moyennes de coûts plutôt qu'une indication des salaires moyens versés. (Voir la note sous «Salaire moyen du personnel scolaire».)

Applications analytiques

Les salaires et traitements, lorsqu'ils sont combinés aux avantages sociaux, complètent le tableau d'ensemble des coûts en personnel du secteur de l'enseignement primaire-secondaire et permettent d'analyser ces coûts en corrélation avec d'autres postes de dépenses. Comme ils constituent un poste de dépense indépendant, les salaires et traitements peuvent également faire l'objet d'une analyse courante ou rétrospective. Une analyse comparative avec d'autres grandes catégories professionnelles des secteurs public et privé peut aussi être réalisée.

Variables :

Salaire du personnel scolaire

Définition

Masse salariale totale. (voir «Salaires et traitements») des conseils scolaires pour le personnel signalé dans les comptes des conseils scolaires aux postes «Enseignement ordinaire de jour» et «Enseignement spécial de jour».

Les avantages sociaux payés aux membres du personnel scolaire ou pour le compte de ces derniers par les conseils scolaires ou les ministères provinciaux de l'éducation ne sont pas inclus.

Mesure dérivée :

Salaire moyen du personnel scolaire

Définition

Masse salariale totale des conseils scolaires pour la fonction d'enseignement (voir la définition de «Salaire du personnel scolaire») divisée par l'effectif du personnel scolaire en équivalence à temps plein (voir cette définition).

Limites des données

Les données relatives à la masse salariale des conseils scolaires pour l'enseignement et à l'effectif du personnel scolaire sont tirées des différents systèmes de dossiers administratifs des provinces et des conseils. Il est, par conséquent, difficile de garantir l'application uniforme des définitions.

Par exemple, Statistique Canada code le poste d'enseignant pour le personnel d'un établissement et applique une définition normalisée pour arriver à l'effectif du personnel scolaire. Pour ce qui est des finances des conseils scolaires, Statistique Canada reçoit les résumés financiers déjà groupés selon des catégories aux fins de la déclaration.

En outre, le personnel scolaire est dénombré au début de l'année scolaire, tandis que les données financières sont compilées à la fin de l'année, de sorte qu'elles traduisent les changements qui peuvent être survenus tout au cours de l'année.

Mise en garde

Le salaire moyen du personnel scolaire représente les coûts salariaux moyens qui se rapportent au personnel scolaire occupé dans les écoles, mais n'est pas une indication du salaire moyen des enseignants. Cette irrégularité apparente découle du fait que la masse salariale d'un conseil scolaire inclut les salaires des enseignants réguliers et les salaires et traitements versés au personnel suppléant pendant l'absence temporaire du personnel régulier. Dans l'effectif du personnel scolaire, cependant, seuls les employés permanents, à temps plein ou à temps partiel, sont pris en compte. De plus, la masse salariale inclut le salaire des employés affectés à l'enseignement spécial (voir cette définition), alors que ceux-ci ne sont pas comptés dans le personnel scolaire.

Mesure dérivée :

Dépenses des écoles publiques par élève en pourcentage du PIB par habitant

Définition

Ce «rapport de rapports», exprimé en pourcentage, divise les dépenses des écoles publiques par élève (voir cette définition) par le PIB par habitant (voir cette définition). Les données relatives aux dépenses et aux élèves en équivalence à temps plein excluent l'éducation des adultes.

Applications analytiques

Cette mesure permet d'analyser les coûts financiers de l'enseignement primaire-secondaire (mesurés en fonction des dépenses par élève) par rapport à la taille de l'économie (mesurée en fonction du PIB).



Annexe A

Dépenses des ministères provinciaux autres que celui de l'éducation au titre de l'enseignement

Nota

Les montants indiqués sont tirés des comptes publics de 1991-1992 et ont été arrondis

Terre-Neuve

Aucune dépense relevée.

Île-du-Prince-Édouard

Agriculture : Programme de distribution de lait dans les écoles (96 900 \$)

Affaires communautaires et culturelles, Richesses du patrimoine :

Écoles communautaires (49 800 \$)

Santé et services sociaux : PEI Education Coalition (4 400 \$)

Transports et Travaux publics : Entretien des classes mobiles, matériel et fournitures (55 510 \$)

Administration générale : Écoles, administration, matériel et fournitures, services professionnels et contractuels (105 489 \$)

Nouvelle-Écosse

Agriculture et Commercialisation : Programme de distribution de lait dans les écoles (929 700 \$)

Renseignement tiré d'un supplément des comptes publics, ces derniers n'étant pas disponibles pour 1991-1992. Les plus récentes données publiées (1990-1991) ont été reçues à Statistique Canada en avril 1993.

Nouveau-Brunswick

Contribution de la province à la caisse de retraite des enseignants
(73 538 000 \$)

Santé et Services communautaires

Paiements à l'INCA (\$505 000 \$)

Paiements aux arrondissements scolaires (73 500 \$)

Paiements à l'école Grove (41 800 \$)

Aide au revenu

Paiements à la Fredericton High School (40 200 \$)

Approvisionnement et Services

Dépenses en immobilisations (46 813 200 \$)

Paiements aux arrondissements scolaires (1 295 000 \$)

Tourisme, Loisirs et Patrimoine : Paiements à

Centre scolaire communautaire Samuel-de-Champlain (361 315 \$)

Centre scolaire communautaire Carrefour Beausoleil (361 700 \$)

Québec

Affaires municipales

Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de l'éducation (renseignement supplémentaire fourni par la province)

(44 395 000 \$)

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Contributions aux taxes municipales et scolaires sur les fermes

(42 443 000 \$)

Programme de distribution de lait dans les écoles (11 658 700 \$)

Communautés culturelles et Immigration

Services professionnels, administratifs et autres aux diverses commissions scolaires (1 123 000 \$)

Programmes des communautés culturelles, Conseil d'éducation juive du grand Montréal (22 546 \$)

Conseil exécutif : dépenses de transfert aux diverses commissions scolaires (286 000 \$)

Loisir, Chasse et Pêche : dépenses de transfert aux commissions scolaires et institutions d'enseignement, promotion du sport et autres (403 000 \$), à la Commission scolaire des Découvreurs (55 100 \$)

Office de planification et de développement du Québec : Dépenses de transfert, Commission scolaire des Moissons (90 000 \$)

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Contributions du gouvernement à titre d'employeur

Régime de retraite de certains enseignants (29 500 \$)

Régime de retraite des enseignants

Service courant (72 182 000, au prorata)

Service passé (300 105 000 \$)

Régime d'assurance-vie des employés publics du réseau de l'enseignement (5 553 000 \$)

Santé et Services sociaux : Frais d'exploitation des centres de services sociaux (12 444 000 \$, au prorata)

Transports : Aide au transport scolaire

Commissions scolaires régionales et locales (380 112 000 \$)

Institutions privées (4 898 000 \$)

Commission scolaire de Kativik (69 400 \$)

Sécurité publique : Commission des écoles catholiques de Montréal (67 700 \$)

Ontario

Environnement

Conseil scolaire de Scarborough (151 000 \$ - immobilisations)

Peel Board of Education (152 000 \$ - immobilisations)

Affaires municipales : Conseil scolaire de Lakehead (247 000 \$)

Manitoba

Environnement

Division scolaire Frontier (5 000 \$)

Gimli School Environment Council (5 000 \$)

Services à la famille

INCA (1 225 000 \$)

Diverses divisions scolaires (45 000 \$)

Divers programmes intra-scolaires (273 000 \$)

Crestview School Children Centre (88 000 \$)

Finances : Diverses divisions scolaires (29 590 \$)

Services du gouvernement : Diverses divisions scolaires (127 000 \$)

Santé : Winnipeg School Division No. 1 (45 000 \$)

Saskatchewan

Santé

INCA (196 000 \$)

Meadow Lake School District (24 000 \$)

Services sociaux

INCA (342 000 \$)

Divers arrondissements et divisions scolaires (189 000 \$)

Alberta

Travaux publics, Approvisionnement et Services

Classes mobiles (420 000 \$)

Subventions de divers ministères

À divers arrondissements et divisions scolaires (940 000 \$)

Aux écoles privées (75 000 \$)

À l'Horizon School for the Mentally Handicapped (21 000 \$)

À l'INCA (977 000 \$)

Approvisionnement et Services : Achats d'immobilisations, subventions de fonctionnement et subventions d'équipement

Divers arrondissements et divisions scolaires (697 000 \$)

Horizon School for the Mentally Handicapped (74 000 \$)

INCA (148 000 \$)

Colombie-Britannique

Subventions de divers ministères

aux arrondissements scolaires (9 527 000 \$)

aux écoles privées (99 000 \$)

Yukon

Aucune dépense relevée.

Territoires du Nord-Ouest

Aucune dépense relevée.

Annexe B

Dépenses d'administration ministérielle

(Selon les données tirées des comptes publics pour l'exercice financier 1991-1992)

Terre-Neuve

1. Dépenses inscrites au poste «Services à la haute direction», c'est-à-dire :
 - bureau du Ministre
 - administration générale
 - soutien à la haute direction
 - soutien administratif
 - finances de l'éducation
 - administration de la caisse de retraite des enseignants
 - aide aux organismes oeuvrant en éducation
 - ressources humaines
 - soutien informatique
2. La proportion des dépenses d'administration attribuée à l'enseignement primaire-secondaire, calculée selon les dépenses non administratives pour l'enseignement primaire-secondaire en proportion de l'ensemble des dépenses non administratives du ministère, était de 69,99% en 1991-1992.

Ile-du-Prince-Édouard

1. Dépenses relatives :
 - aux services administratifs
 - administration générale
 - systèmes et information
 - aux services financiers - généraux
 - à la haute direction
2. 80 % des dépenses d'administration totales sont imputées à l'enseignement primaire-secondaire, selon l'avis du ministère des Finances et du Tourisme

Nouvelle-Écosse

1. Dépenses relatives :

- à la haute direction
 - gestion de projets
 - administration des subventions
 - comités et projets spéciaux
 - difficultés d'apprentissage
- aux finances et au budget
 - recherche (administration et opérations)
 - gestion financière
 - services financiers
 - personnel
 - School Book Bureau (administration)
 - administration des subventions à l'enseignement
 - planification et transport scolaires
 - administration
 - planification scolaire
 - élaboration des programmes d'études (administration)
 - services d'inspection (administration)
 - publications et matériel didactique
 - administration
 - publications, édition et traitement de textes
 - administration de la caisse de retraite des enseignants

2. L'enseignement postsecondaire ne relevant pas du ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, toutes les dépenses imputées aux postes énumérés ci-dessus sont relevées.

Nouveau-Brunswick

1. Dépenses inscrites sous «Services opérationnels - services financiers et de soutien».

2. L'enseignement postsecondaire ne relevant pas du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, toutes les dépenses imputées au poste mentionné ci-dessus sont relevées à titre de dépenses ministérielles.

Québec

1. Dépenses au titre des éléments suivants :
 - Direction
 - Permanents
 - Planification et développement pédagogique
 - Administration interne
 - Administration des réseaux
 - Relations de travail
 - Aide aux organismes oeuvrant en éducation
2. Ministère des Transports; transport scolaire - soutien administratif
3. Les comptes publics du Québec ne distinguent pas la fonction «administration» dans les éléments énumérés ci-dessus. Sur l'avis reçu de la province les années passées, Statistique Canada impute 44,4 % des dépenses totales à l'administration ministérielle et 55,6 % aux autres services.
4. L'enseignement postsecondaire ne relevant pas du ministère de l'Éducation au Québec, toutes les dépenses imputées aux éléments mentionnés ci-dessus sont relevées à titre de dépenses ministérielles.

Ontario

1. Dépenses inscrites aux postes suivants :
 - Bureau du Ministre (salaires)
 - Bureau principal
 - Services financiers et administratifs
 - Ressources humaines
 - Services des communications
 - Analyse et planification
 - Services juridiques
 - Services de vérification
 - Systèmes d'information
2. L'enseignement postsecondaire ne relevant pas du ministère de l'Éducation en Ontario, toutes les dépenses imputées aux postes mentionnés ci-dessus sont relevées à titre de dépenses ministérielles.

Manitoba

1. Dépenses inscrites aux postes suivants :
 - Division de l'administration et des finances
 - Commissions réglementaires
 - Division des services auxiliaires et du développement des programmes (administration)
 - Bureau de l'éducation française (administration)
2. Les dépenses de la Division de l'administration et des finances sont réparties au prorata entre les niveaux primaire-secondaire et postsecondaire en fonction des dépenses non administratives par niveau. On a imputé au niveau primaire-secondaire 66,35 % des dépenses en 1990-1991 et 67,35 % en 1991-1992.
3. Les dépenses inscrites aux trois autres postes sont imputées en totalité à l'enseignement primaire-secondaire.

Saskatchewan

1. Dépenses inscrites aux postes :
 - administration
 - services régionaux
 - Bureau de la minorité de langue officielle (dépenses totales moins les subventions)
2. Les dépenses signalées au poste «administration» sont réparties au prorata entre les niveaux primaire-secondaire et postsecondaire en fonction des dépenses non administratives par niveau. En 1990-1991, 59,54 % des dépenses ont été imputées au niveau primaire-secondaire, en 1991-1992, la proportion correspondante a été de 58,74 %.
3. Les dépenses inscrites aux deux autres postes indiqués sont imputées en totalité à l'enseignement primaire-secondaire.

Alberta

1. Dépenses signalées au poste «Services d'appui ministériel» :
 - bureau du Ministre
 - bureau du sous-ministre
 - bureau du SMA, Finances
 - services d'administration des affaires scolaires
 - services des ressources humaines
 - services législatifs

- services d'information
 - communications
 - politiques et planification
 - services administratifs
 - SMA - Programmes pour étudiants et évaluation
 - SMA - Services régionaux
2. L'enseignement postsecondaire ne relevant pas du ministère de l'Éducation en Alberta, toutes les dépenses inscrites au poste ci-dessus sont relevées à titre de dépenses d'administration ministérielle.

Colombie-Britannique

1. Dans les comptes publics de la Colombie-Britannique, les postes de dépenses ne sont pas suffisamment détaillés pour que l'on puisse distinguer les dépenses d'administration ministérielle. Toutefois, le Bureau du contrôleur de la province fournit à Statistique Canada les chiffres des dépenses du ministère de l'Éducation imputées aux postes suivants :
- bureau du Ministre
 - bureau du sous-ministre
 - politiques et évaluation (administration)
 - politiques, planification et services juridiques
 - finances et administration
 - enseignement indépendant, national et international (administration)
 - programmes éducatifs (administration)
2. L'enseignement postsecondaire ne relevant pas du ministère de l'Éducation en Colombie-Britannique, toutes les dépenses inscrites aux postes ci-dessus sont relevées à titre de dépenses d'administration ministérielle.

Yukon

1. Dépenses signalées au poste «Fonctionnement et entretien - finances et administration»
2. 73,85 % des dépenses ci-dessus ont été imputées à l'enseignement primaire-secondaire en 1991-1992, selon la proportion des dépenses non administratives appropriée pour ce niveau.

Territoires du Nord-Ouest

1. Les dépenses signalées au poste «Direction et administration».
2. En 1991-1992, 74,1 % de ces dépenses ont été imputées à l'enseignement primaire-secondaire, selon la proportion des dépenses non administratives appropriée pour ce niveau.

Annexe C

Avantages sociaux

Liste des dépenses, des biens ou des services que Statistique Canada considérerait comme des avantages sociaux

Nota

Statistique Canada classe les cotisations versées à la caisse de retraite des enseignants séparément; ces dépenses ne sont donc pas incluses avec les avantages sociaux.

- Cotisations au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec
- Cotisations d'assurance-chômage
- Cotisations au Régime d'indemnisation des victimes d'accidents du travail
- Cotisations aux régimes de retraite d'État ou privés
- Cotisations aux régimes d'assurance-invalidité d'État ou privés
- Cotisations aux régimes d'assurance-maladie (soins médicaux, hospitalisation, médicaments, soins dentaires, soins de la vue)
- Cotisations aux régimes d'assurance-vie des employés
- Gratifications de retraite et indemnités de départ
- Paiement des congés annuels accumulés et des paies de vacances
- Paiement des congés de maladie accumulés
- Paiements relatifs aux congés de maternité/paternité
- Paiements relatifs aux congés d'adoption
- Paiement des congés de deuil
- Paiement des autres congés pour obligations familiales
- Paiement des congés pour fonctions judiciaires
- Paiement des congés pour activités syndicales
- Honoraires professionnels relatifs au perfectionnement professionnel
- Congés d'études, congés de formation, congés sabbatiques
- Services d'orientation professionnelle
- Frais de déménagement
- Services ou programmes éducatifs subventionnés pour les personnes à charge des employés
- Logement et repas payés
- Voyages payés, autres prix et récompenses
- Frais de déplacement non liés au travail pour les employés et leurs personnes à charge
- Services alimentaires à prix réduits
- Stationnement gratuit ou subventionné offert aux employés

- Programmes de loisirs parrainés par l'employeur ou abonnements payés par l'employeur
- Utilisation à des fins personnelles des installations, des biens ou des services de l'établissement

Annexe D

Avantages sociaux et indemnités signalées dans les comptes des conseils scolaires

Terre-Neuve

Cotisations au Régime de pensions du Canada
Cotisations d'assurance-chômage
Autres cotisations à des régimes de retraite (personnel non enseignant)
Assurance collective
Cotisations au Régime d'indemnisation des victimes d'accidents du travail
Indemnité de départ

Ile-du-Prince-Édouard

Les avantages sociaux ne sont pas indiqués séparément dans les états financiers des unités scolaires; ils sont inclus avec les salaires. Statistique Canada détermine à partir de ce total les avantages sociaux au prorata en utilisant différents taux pour différentes unités et pour le personnel enseignant et le personnel non enseignant.

Nouvelle-Écosse

Avantages prévus par la loi (non précisés)
Récompenses pour états de service (non précisées)
Assurance
Autres avantages

Nouveau-Brunswick

Cotisations au Régime de pensions du Canada
Cotisations d'assurance-chômage
Assurance collective
Prestations de retraite
Cotisations de retraite
Paie de vacances
Croix Bleue du Canada Atlantique – soins médicaux et dentaires
Salaires de remplacement prévu en vertu du Régime d'indemnisation des victimes d'accidents du travail
Allocations pour frais de nettoyage à sec
Autres

Québec

Assurance-chômage
Assurance collectives
Régie de rentes du Québec
Assurance maladie
Commission de la santé et de la sécurité du travail
Régie d'assurance-maladie du Québec
Caisse de retraite privée ou collectives
Autres contributions

Ontario

Cotisations à des régimes de retraite (personnel non enseignant)
Cotisations au Régime de pensions du Canada
Cotisations d'assurance-chômage
Assurance-vie collective
Régime d'assurance médicale
Assurance dentaire
Assurance-invalidité de longue durée
Cotisations au Régime d'indemnisation des victimes d'accidents du travail
Gratifications de retraite
Autres

Nota

L'Ontario classe le paiement des congés sabbatiques dans «Formation du personnel»

Manitoba

Régimes de retraite (personnel non enseignant)
Cotisations au Régime de pensions du Canada
Cotisations d'assurance-chômage
Cotisations au Régime d'indemnisation des victimes d'accidents du travail
Régimes d'assurance-maladie et d'assurance-vie collectives
Gratifications de retraite
Autres (inclut le logement subventionné)

Saskatchewan

Cotisations au Régime de pensions du Canada
Cotisations d'assurance-chômage
Cotisations au Régime d'indemnisation des victimes d'accidents du travail
Régimes de retraite (personnel non enseignant)
Assurance médicale et dentaire
Gratifications de retraite

Alberta

Cotisations au Régime de pensions du Canada
Cotisations d'assurance-chômage
Régimes d'assurance-maladie et d'assurance-vie collectives
Régimes de retraite (personnel non enseignant)
Gratifications de retraite
Logement et repas subventionnés
Études supérieures (inclut les congés sabbatiques) et bourses
Formation en cours d'emploi

Colombie-Britannique

Cotisations au Régime de pensions du Canada
Cotisations d'assurance-chômage
Cotisations au Régime d'indemnisation des victimes d'accidents du travail
Régimes d'assurance-maladie et d'assurance-vie collectives
Régimes de retraite (personnel non enseignant)
Assurance-maladie collective
Assurance-maladie complémentaire
Assurance-vie collective
Assurance-invalidité de longue durée
Paiements des congés de maladie accumulés
Recyclage des employés
Études supérieures (inclut les congés sabbatiques)
Allocations d'isolement
Allocations d'automobile
Indemnités de déménagement

Nota

La Colombie-Britannique classe la paie de vacances et l'indemnité de départ avec les salaires, et non avec les avantages sociaux et les indemnités.

Yukon

Aucun renseignement plus détaillé que la catégorie générale «Part de l'employeur des avantages à frais partagés» n'est fourni.

Territoires du Nord-Ouest

Aucun renseignement plus détaillé que la catégorie générale «Avantages sociaux» n'est fourni.

Index

	Page
Administration scolaire	47
Âge de la fréquentation scolaire obligatoire	7
Âge des élèves	22
Âge du personnel scolaire	46
Autres écoles	16
Avantages sociaux	61
Classe dans laquelle un élève est inscrit	22
Compétences de base en langue et en mathématiques	43
Concordance avec les données provinciales	7
Contrôle et vérification des données	10
Dépenses de fonctionnement des écoles publiques	55
Dépenses des administrations provinciales et locales par habitant pour l'enseignement primaire-secondaire	52
Dépenses des écoles publiques	53
Dépenses des écoles publiques - Autres	60
Dépenses des écoles publiques - Caisse de retraite	59
Dépenses des écoles publiques - Enseignement	60
Dépenses des écoles publiques - Entretien	58
Dépenses des écoles publiques par élève	54
Dépenses des écoles publiques par élève en pourcentage du PIB par habitant	65
Dépenses des écoles publiques - Transport	59
Dépenses en immobilisations des écoles publiques	56
Dépenses totales des administrations provinciales et locales	51
Dépenses totales des administrations provinciales et locales par secteur	53
Dépenses totales des administrations provinciales et locales pour l'enseignement primaire-secondaire	49
Diplômé	39
Écoles fédérales	16
Écoles privées	15
Écoles publiques	14
Éducation des adultes	17
Effectif du personnel scolaire	45
Effectifs	19
Effectifs équivalents temps plein	20
Enseignement dans la langue de la minorité	35
Enseignement de la langue seconde	36
Enseignement normal de jour	17
Enseignement primaire-secondaire	13
Enseignement spécial	17
Immersion dans la langue seconde	36
Immigrants	28
Indice des prix à l'enseignement (IPE)	56

	Page
Langue des immigrants	29
Langue maternelle	33
Langue parlée à la maison	33
Migration interprovinciale d'enfants d'âge scolaire	29
Niveau d'instruction (Comparaisons canadiennes)	30
Niveau d'instruction (Comparaisons internationales)	31
Maternelle	14
Personnel scolaire à temps partiel	47
Personnel scolaire à temps plein	47
Personnel scolaire en équivalence à temps plein	46
PIB par habitant	55
Population active	31
Population active - Chômeurs	32
Population active - Occupés	32
Population adulte	27
Population d'âge scolaire	27
Population de la minorité linguistique officielle	33
Population totale	25
Précision des statistiques	7
Produit intérieur brut (PIB)	55
Rapport entre les effectifs et le personnel scolaire	21
Salaire du personnel scolaire	63
Salaire moyen du personnel scolaire	64
Salaires et traitements	62
Sortants	42
Source de revenus des conseils scolaires - Autres	58
Source de revenus des conseils scolaires - Province	57
Source de revenus des conseils scolaires - Taxes scolaires	57
Sources des données - Effectifs et personnel scolaire	8
Sources des données - Finances de l'éducation	9
Taux de participation aux programmes d'immersion en français	38
Taux de participation des non-diplômés	24
Taux de transition des diplômés du secondaire	41
Taux d'obtention de diplôme	40
Transition des diplômés et des non-diplômés du secondaire au marché du travail	42



